

OCEHT Annual Report: Barriers Preventing Trafficked Persons from Accessing Services in the National Capital Region

January 2018 – December 2019

Introduction

Members of the *Ottawa Coalition to End Human Trafficking* (OCEHT) meet on a monthly basis to discuss OCEHT operations, as well as trends, initiatives, successes, and challenges in the anti-human trafficking movement in the National Capital Region (NCR). Meetings also offer an opportunity for participants to network with other members and share insight into the barriers being faced by victims and survivors of human trafficking. These barriers hinder access to services, and ultimately prevent victims from having their needs fully and effectively met.



This report is a summary of barriers identified between January 2018 and December 2019. By sharing information on these barriers, the OCEHT hopes to direct the attention, action, and funding of both governmental and non-governmental sectors to those areas where gaps exist and where service improvement, development, and/or partnership is required. This report will also influence future OCEHT work. This report is not exhaustive. It only captures the insights of service providers who are Members of the Coalition. The OCEHT hopes to continue to expand its membership, so that its work and the contents of its annual report can be informed by the voices and insights of as many service providers in the NCR as possible.

OCEHT Annual Report: Barriers Preventing Trafficked Persons from Accessing Services in the National Capital Region

January 2018 – December 2019

About Us

The OCEHT is a platform for local agencies and organizations, service providers, and other community members involved in service delivery to come together and work towards the rescue and recovery of persons subjected to all forms of human trafficking. Given the complex, multi-layered, cross-disciplinary nature of the resource and service needs of victims and survivors of human trafficking, it is key that cooperation and unity inform all anti-human trafficking work in the National Capital Region (NCR). There is no single organization / agency that is fully equipped to address all of the needs of any individual. It is for this reason that coalitions comprised of grassroots and frontline professionals (such as ours) are particularly important. The standards that govern the operations of the OCEHT are aligned with the codes of ethics and

conduct that govern the professions of our Members. We recognize the weighty responsibility our Coalition owes to the community, in particular to victims and survivors. For this reason, our members hold our Terms of Reference and Oath of Confidentiality in high esteem.

The OCEHT is composed of a diverse range of community Members who sit as either individuals or as representatives of local agencies and organizations. Eight committees support the Coalition, along with a number of Observing Members, Network Members, and an active group of volunteers. Our organization is entirely volunteer-based, and we rely on our passionate, committed, and engaged volunteers to maintain our day-to-day operations. Our initiatives are financially supported primarily through fundraising events, funding grants, and private donations. We operate on minimal funds and a tight annual budget, which places some limits on our reach and annual programming capabilities.

Our overall goal is to make a meaningful impact on the lives of as many human trafficking victims and survivors as possible. Our mandate is two-fold –

- 1) to meet the resource and support needs of persons who have exited or are exiting a human trafficking situation, as well as to support their families, direct communities, and other individuals in their lives who may be at risk—this is accomplished through referrals and / or direct

provision of services, supports, and resources); and

- 2) to offer training to service providers on the indicators of human trafficking, in order to help them better identify a trafficked person and know how to respond appropriately.

Our training program is premised on our foundational philosophy that knowledge should be freely accessible without cost. This, we believe, should always be the guiding philosophy, since, in many cases, the lives of human trafficking victims and survivors depend on the dissemination of this knowledge.

The Coalition's training program strives to ensure that, when a service provider comes in contact with a person who is being trafficked or who has exited a trafficking situation, the service provider can maximize that small window of opportunity to provide optimal help to that individual. If a service provider does not know how to identify a situation as human trafficking or does not know how to respond appropriately, the end result could be that the individual never gets the support they need, since they may never appear again. This can be due to a number of factors, including: not having future opportunities to seek help (e.g. being unable to get away from their trafficker, being injured and thus physically incapable of escaping, etc.); fearing for their safety, due to threatened reprisal by the trafficker; fearing re-victimization and/or stigmatization from service providers; etc.

Therefore, the Coalition seeks to ensure that service providers in the NCR are fully equipped to identify and appropriately respond to human trafficking situations.

2018—2019: Years in Review

In 2018, the OCEHT saw a continuation of the momentum carried from 2017, with some encouraging acceleration and new growth. Among other things, we saw sustained membership, community partnerships, and increased awareness of the OCEHT's work in the NCR and beyond, which helped make 2018 a very productive year. 2019 was a year of transition, both internally in the Coalition and externally in the wider anti-human trafficking movement in Canada. While change can be difficult, it is often necessary, and we celebrate the positive changes that we are seeing take place. Some of the key highlights from 2018 and 2019 are summarized below.

1. “Human Trafficking on the Front Line: Concepts, Perspectives, and Responses”—Week-Long Training Initiative

“Human Trafficking on the Front Line: Concepts, Perspectives and Responses” was a five-day training workshop from June 11th-15th, 2018. This training program was hosted by the OCEHT and funded by the Government of Ontario. The weeklong program was comprised of training sessions and breakout workshops, as well as survivor-informed presentations and discussions led by survivors of domestic sex trafficking, international sex trafficking, and labour trafficking. There was also significant representation from the Indigenous community, so that service providers could receive appropriate and effective training to better understand the

Indigenous community's experience with human trafficking and support Indigenous victims and survivors.

The goal of this training initiative was to address prevailing deficits in specialized training and to offer participants the opportunity to network and collaborate, ultimately with the goal of enhancing the overall response of frontline professionals when working with victims or survivors of human trafficking. This training was not an introduction to human trafficking. Instead, this training opportunity was intended to offer unique training to challenge biases that our members have noted exist in service delivery in the NCR. The training deficits that were targeted by this project are those that have been identified by the Coalition and our members over the past three years, all of which have been outlined in details in the previous three OCEHT Annual Reports. Among others, these include the following areas: Challenging Biases in Service Delivery; Understanding LGBTQ2 Identities & Vulnerabilities; The Boundaries of Client Care; The Red Market; Trafficking for the Purpose of Labour; Self-Harm/Suicide Alertness & Referral; Therapy Through the Senses; The Indigenous Reality; Responding to Indigenous Clients: What Ally-ship Really Looks Like; Trauma and the Brain; Breaking Through the Shame of Male Victimization; Commercial Sexual Exploitation of Boys & Adolescent Males; Addictions Through a Trafficking Lens; Vicarious Trauma & Self-Care; and Compassion Fatigue.

Given the Coalition's philosophy that knowledge should be freely accessible without cost—especially knowledge that can help save lives and aid in recovery—this training was offered to all frontline professionals across the province free of charge. This training initiative was made possible by the funding the Coalition received from the Provincial Anti-Human Trafficking Coordination Office at the Ministry of Children, Community, and Social Services. Additionally, the training could not have happened without the support of both Members and non-member organizations in the NCR, including: A New Day, Tungasuvvingat Inuit, Crime Prevention Ottawa, St. Joe's Women's Centre, Bridgehead, Second Cup, Voice Found, YouTurn, CALACS francophone d'Ottawa, Crime Stoppers, Pauktuutit Inuit Women of Canada, Métis Nation of Ontario, King Space, and Minwaashin Lodge. In the end, the Coalition—in collaboration with our members—was able to successfully train, empower, and equip 45 frontline professionals, both in the NCR and from across Ontario.

The Coalition discussed continuing this incredible training initiative in 2019, but limited resources kept this from being a realistic possibility. This is a conversation that will continue, however, especially in light of the success of the training itself and the positive feedback we received from service providers. Stay tuned for more information and follow our social media outlets to stay up-to-date!

2. Changes to the OCEHT Training Program – New Labour Trafficking and Organ Trafficking Training Available

In 2017, the delivery model of the Coalition's training program was changed to make training available on the second Tuesday of each month (except August and December), with two days available in January (since it is Anti-Human Trafficking month). There was discussion of introducing a cost of \$10 per person, with the hopes that requiring participants to pay a small fee would work to ensure their attendance. Training for groups of providers outside these dates was to continue to be available upon request.

Based on the current data, this new method has not been effective. For this reason, the Coalition set time aside in 2019 to re-evaluate our training programs to ensure that we are providing training that is necessary and accessible. We are working on developing sustainable, long-term strategies for training that we hope to implement in 2020.

However, the Coalition has noted that labour trafficking and organ trafficking are both areas where further training is needed to help increase awareness among frontline workers, including law enforcement, healthcare professionals, and other service providers. For this reason, the Coalition's Labour Trafficking and Organ Removal/Harvest Committees have both developed extensive training programs, which they intend to make available to OCEHT members and local

groups as of 2020. The Coalition expects that these new training opportunities will be well attended, given the need for information about these less discussed forms of human trafficking. Our hope is to provide this training on a semi-regular basis moving forward.

3. From Indigenous Participation to Meaningful Indigenous Partnership.

In 2017, the OCEHT reported a large number of First Nations, Métis, and Inuit (FNMI) organizations joining as members of the Coalition. The Coalition was honoured to host these groups and have them influence Coalition operations and initiatives. The intent of the Coalition has always been to forge strong partnerships with local Indigenous communities and organizations, since unity is necessary in order to successfully combat human trafficking, especially in the NCR.

In December 2018, the Head of the Coalition's Indigenous Committee noted that a new Indigenous-specific taskforce was being created in the NCR. **ACTION**—the Anti-Violence & Coercion Taskforce for Indigenous Organizations & Networks—is comprised of First Nations, Inuit, and Métis organizations, based in Ottawa and the surrounding area, who all work to address violence and exploitation from their respective communities' perspective. Since this new taskforce will be serving the Indigenous community in the NCR in a targeted way, the Coalition is looking to transition away from Indigenous participation (via the Coalition's Indigenous Committee) and

instead pursue meaningful Indigenous partnership by working in tandem with ACTION. This conversation is ongoing, and this transition continued throughout 2019. Our hope is to see increased meaningful engagement and partnership with ACTION and other Indigenous groups in the NCR moving forward, and we look forward to seeing this take place in 2020.

4. The Coalition and Freedom Collaborative.

Throughout 2017, the OCEHT continued to strengthen its partnership with Freedom Collaborative and act as its Canadian Ambassador. This included hosting a presentation about Freedom Collaborative at the Coalition's "Human Trafficking on the Front Line" training initiative. Freedom Collaborative is an online platform that seeks to integrate every facet of the counter-trafficking movement by better enabling advocates, practitioners, researchers, and policy-makers to contribute to and draw from its collective knowledge base. Through the use of the platform's Freedom Library, International Freedom Registry, and collaborative interactive map, all individuals and groups interested in the anti-human trafficking movement can collaborate, exchange resources, and communicate in real time.

As Freedom Collaborative has continued to grow and expand internationally, it has become unnecessary for us to function as a country-specific ambassador for Freedom Collaborative. As of 2019,

Chab Dai Canada will be permanently shutting down, now that Freedom Collaborative is flourishing and running smoothly out of Chab Dai's international office. The Coalition celebrates this change and is thankful for the role that we were able to play in seeing Freedom Collaborative become successful in Canada. During this period of transition, the Coalition will be exploring how to continue to be supportive of the efforts of Freedom Collaborative, while utilizing Coalition resources and volunteer time effectively. We encourage our members and other community stakeholders to make use of Freedom Collaborative as much as possible; it is an incredible resource with immense potential!

5. Change in Coalition Leadership

As with any volunteer-based group, the Coalition welcomes new individuals and says goodbye to old friends on a regular basis. In 2018, Zaneta Miranbigi—who served as the Coalition's Chair for four years—stepped down from her position of leadership. The work that Zaneta accomplished—in collaboration with our other OCEHT members, partners, and volunteers—was absolutely remarkable. She dedicated years of her life to both supporting the OCEHT and combatting human trafficking in the NCR. She was able to work collaboratively and provide a platform for local organizations and frontline service providers to come together, learn from each other, and support one another to better meet the needs of those who have exited or are exiting a human trafficking situation.

Zaneta was and continues to be a passionate force of compassionate care and change. Even as she has stepped back from her work with the OCEHT, she has left behind an unprecedented legacy in the history of the Coalition. The Coalition is grateful to Zaneta for her tireless efforts and endless sacrifices. She has left her mark on the anti-human trafficking movement in the NCR, and she will be missed dearly.

The Coalition will move forward under the leadership of Garifalia Milousis. As Chair of the Coalition, Garifalia's mission is simple: to serve those frontline service providers who offer vitally important resources and services to survivors of human trafficking; to support OCEHT members, partners, and volunteers as they work collaboratively to support victims and empower survivors in the NCR; and to influence positive change towards an end to human trafficking and exploitation, no matter the form it takes. She looks forward to continuing the good work of the Coalition and expanding into new areas as the Coalition's capacity to enact change continues to increase.

6. The Coalition's "Hope & Healing Open House" Fundraising Events

On June 14th, 2018, the Coalition hosted its first "Hope & Healing Open House" fundraising event. This event was put together to celebrate the healing journey of those who have been trafficked. The goal of the event was to showcase the resiliency of survivors who are able to find hope and healing after trauma.

The fundraising event took place at the Orange Gallery in Ottawa, ON. The focus of the night was on the photography and art that had been produced by survivors.

The OCEHT's desire was to provide a platform for each artist / survivor, and so the Coalition helped facilitate an auction for each piece of art. Tickets to the auction went to support the work of the OCEHT, while 100% of the auction proceeds went directly to the survivors.

The first "Hope & Healing Open House" event was a huge success. The night featured live music, refreshments, incredible artwork, attendees participating in an art therapy workshop, local organizations sharing information and hosting tables, and survivors sharing their stories of hope and resilience. It was a powerful time of encouragement and inspiration for everyone. The Coalition was pleased and deeply honoured to be able to host such an incredible event, which not only helped ensure that survivors received financial support, but also made space for them to share their stories of hope and victory.

On June 12, 2019, the Coalition hosted the 2nd annual "Hope & Healing Open House" event. While fewer people came to this event, the Coalition was pleased to have local survivors share their stories of freedom and recovery with attendees, and we were thrilled to once again raise funds for local survivors by auctioning off their exquisite artwork. The Coalition's Events Committee has taken steps to ensure that our 3rd annual "Hope &

Healing Open House" event in 2020 is a huge success, and we are excited to see that this is becoming a yearly event! Stay tuned for more details and watch our social media pages for information about our events in 2020!

7. Training Volunteers

In 2018, the Coalition was thrilled to have a number of new volunteers join us. In total, the Coalition had twelve individuals complete our volunteer training program, and we had another five volunteers join us in 2019. We are thankful for all of our volunteers, and we are excited to partner with these passionate individuals to continue to do good work in the NCR.

Human Trafficking and the Needs of Survivors

According to the *Criminal Code of Canada*, a person is guilty of the crime of human trafficking if he/she “recruits, transports, transfers, receives, holds, conceals or harbours a person, or exercises control, direction or influence over the movements of a person, for the purpose of exploiting them or facilitating their exploitation.”¹ In Canada, the legal definition of trafficking in persons is focused on the presence of exploitation and does not require any movement. Exploitation occurs where a person causes another person to –

*provide, or offer to provide, labour or a service by engaging in conduct that, in all the circumstances, could reasonably be expected to cause the other person to believe that their safety or the safety of a person known to them would be threatened if they failed to provide, or offer to provide, the labour or service.*²

Exploitation can occur by means of force or threat of use of force, deception, or abuse of a position of trust or authority.³ Exploitation also occurs where these means are used for the purposes of the removal of tissue or organs.⁴

Human trafficking occurs both domestically and internationally. It affects people from all racial, ethnic, and socio-

economic backgrounds, although the Coalition members have emphasized that, in their experience, women, youth, and Indigenous communities are more likely to be trafficked in the NCR.

Each case of human trafficking is unique—from the length of time a person was subjected to exploitation, to the age that they were forced into the trafficking situation, to their unique experience of exploitation. Also unique is how the survivor has processed that experience. As a result, persons who have exited or are exiting a trafficking situation present with a wide range of immediate, short-term, and long-term needs. Some may require more services than others; some may need the same resources, but for a different period of time than others. The needs of victims and survivors depend on psychology, age, stage of healing, and experience. From legal services and short-term health care support, to long-term life skills training and addiction treatment, the type of needs will also vary between survivors. These individual needs should be prioritized and addressed based on the person’s lived experiences.

For these reasons, a standardized, one-size-fits-all service response to human trafficking is not realistic and should not be pursued. Such a response would be ineffective and would likely cause re-victimization, further harm, and increased trauma. However, fundamental and co-ordinated elements are required across the board. Any service response must be action-driven and centred on the person

¹ *Criminal Code*, RSC 1985, c C-46, s 279.01(1).

² *Criminal Code*, RSC 1985, c C-46, s 279.04(1).

² *Criminal Code*, RSC 1985, c C-46, s 279.04(1).

³ *Criminal Code*, RSC 1985, c C-46, s 279.04(2).

⁴ *Criminal Code*, RSC 1985, c C-46, s 279.04(3).

who is being / has been trafficked. In other words, there must be foundational standards and guidelines that inform personalized responses to the needs of victims and survivors. Among other things, every individual deserves a response that is safe, respectful, timely, culturally sensitive, and client-centred. Ensuring safety – both of survivors and service providers – is always the first priority and therefore requires continual assessment and reassessment for the entire duration of the individual's healing and recovery journey. When responding to a survivor of human trafficking, the goal of any service provider is to assist the individual in healing and in regaining control over their lives. Ultimately, this empowers the survivor to be able to live independently and/or interdependently within the community. This healing journey is best facilitated when frontline service providers are able to offer unique and customized responses to each individual seeking help and support.

The Coalition has identified two pervasive myths that exist and work to hinder positive change on this issue. As a Coalition, we have brought attention to these myths in previous reports, and we will continue to do so until our membership is satisfied that society's understanding of human trafficking is no longer informed by these inaccuracies. Below is the Coalition's explanation and response to these two common myths:

(1) Human trafficking is not the same as human smuggling.

Human trafficking and human smuggling are two distinctly different crimes. Human smuggling involves inducing, aiding, or abetting one or more individuals to cross an international border without a visa, passport, or other travel document. Smuggling is a business relationship that ends when the individual arrives at the agreed upon destination. Unlike human trafficking, there is no exploitation inherent in a human smuggling situation. Unfortunately, these two crimes are often referenced interchangeably. This is partly because a human smuggling transaction can, at times, transition into a human trafficking situation, since the individual often lacks documentation and is in a vulnerable situation that opens him/her up to exploitation. However, an important distinction must be made to differentiate these two crimes. When this distinction is ignored and these two situations are presumed to be interchangeable, victims and survivors of human trafficking risk being overlooked and erased. Therefore, in order to better ensure that individuals are able to safely seek help and pursue recovery, our society must be aware of this nuance.

(2) Human trafficking is not sex work.

Sex work is the consensual exchange of money for sexual services. Typically, the transaction only involves two individuals: the individual purchasing sexual services and the person offering sexual services. While every case of sex trafficking does involve the exchange of sexual services for money, sex trafficking involves direct exploitation from traffickers / pimps. This

means that, unlike most sex workers, victims of human trafficking are not able to control their earnings, to choose their conditions of work, to decide what sexual services to provide, or to pick clients. As such, sex work and sex trafficking should be distinguished from one another.

That being said, it is important to note that sex work can easily transition into a situation of sex trafficking, especially when a third party is involved. Coalition members have noted that many victims they work with start off in consensual sex work situations, but later on begin to face exploitation. For this reason, while the Coalition takes no position on sex work as a political policy issue, our members are live to the reality that lines between sex work and sex trafficking can be blurred, in particular when the individual involved is experiencing intersectional forms of both vulnerability and marginalization. For this reason, the Coalition and our members seek to foster a safe space where individuals from diverse backgrounds can seek support.

Important Non-OCEHT Developments in 2018—2019

1. National Consultations with Public Safety Canada and the federal Human Trafficking Taskforce

In June 2012, the Government of Canada implemented its “National Action Plan to Combat Human Trafficking”, an initiative that was informed and guided by the Trafficking in Persons Protocol.⁵ According to Public Safety Canada’s website: “The National Action Plan included **domestic** and **international initiatives**, and focused on addressing **forced labour** (e.g., development of awareness products for temporary foreign workers, employers and third parties), and **sexual exploitation** (e.g., investment in initiatives that focus on ending violence against women and girls). It also addressed **victim supports** (e.g., project funding through Justice Canada’s *Victim Fund*).”⁶

After the National Action Plan finished its mandated implementation period, Public Safety Canada and the federal Human Trafficking Taskforce (HTT) conducted an extensive evaluation of the plan, such that the successes and failures of the old plan could inform the creation of a new one.

The evaluation period concluded in October 2017. Public Safety Canada highlighted the following findings:

- **Prevention**—the National Act Plan helped raise awareness of the issue of human trafficking among federal government officials, although it was unclear whether the plan led to increased awareness in society
- **Protection**—the National Act Plan improved the overall identification, protection, and support afforded to victims during their recovery
- **Prosecution**—the National Action Plan was meant to help enhance coordination and collection of intelligence, as well as disruption of criminal activity, although it was not clear that the plan was able to achieve this goal
- **Partnerships**—while the National Action Plan led to some increased levels of collaboration, Public Safety Canada emphasized that there was still room to strengthen cooperation between federal government institutions, provincial and territorial governments, non-governmental organizations, and other international partners.⁷

Public Safety Canada was also able to identify several gaps and ongoing issues, including: “further focus on labour trafficking; a centralized data collection mechanism; a national referral mechanism; and greater support for victims and vulnerable populations.”⁸ The 2016-2017 Horizontal Evaluation of the

⁵ <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcls/pblctns/wy-frwr-d-hmn-trffckng-ppr/index-en.aspx>

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

National Action Plan resulted in the following four recommendations:

- The need to develop & implement a coordinated approach to address the ongoing need to combat human trafficking, both in Canada and internationally;
- The importance of strengthening partnerships with other levels of government, Indigenous groups, civil society, and private sector, as well as create bilateral and multi-lateral partnerships;
- The creation of a mechanism to increase resource accessibility by connecting victims with committed service providers, as well as to facilitate and improve reporting of human trafficking; and
- The need to increase Canada's capacity to collect national data on human trafficking.⁹

It is also important to note that, when it assessed Canada's efforts to eliminate human trafficking, the 2016-2017 *US Trafficking in Persons Report* found that:

- **"awareness of, and resources against, sex trafficking were considerably greater than those against labour trafficking;**
- non-governmental organizations (NGOs) reported that **government funding for specialized services was inadequate;** and
- the quality, timeliness, and range of such services varied among

provinces and territories. **Inter-agency coordination was also uneven** across provinces and territories, **as was national data collection** on anti-trafficking efforts."¹⁰

Public Safety Canada and the HTT have stated that the new national anti-human trafficking strategy "must have a clear framework of action and be guided by key principles."¹¹ Public Safety Canada's website lists the following as potential principles that a new national strategy could include:

- **Protection for victims**—this ensures that any strategy extends compassion to victims, both domestically and internationally, particularly by ensuring that the strategy includes law enforcement and criminal justice measures that uphold and advance Canada's international obligations;
- **Cooperation**—this prioritizes the development and strengthening of meaningful partnerships across all levels of government, the private sector, civil society, and the international community;
- **Evidence-based**—this focuses on the establishment of adequate data-gathering and analyzing methodologies;
- **Sustainability**—this emphasizes the importance of using resources effectively, such that sustainable

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

investments can be made on a regular basis;

- **Accountability**—this ensures that the purpose of each stage of the strategy (i.e. funding, implementation, and evaluation) is identified and given measurable roles and responsibilities;
- **Integrated approach**—this aims at developing a cohesive, cogent strategy that works in tandem with social and economic policies and programs (e.g. education, health, poverty reduction, etc.);
- **Gender and diversity sensitive**—this adopts the lenses of gender and diversity as a way of ensuring intersectional responses to the unique needs of vulnerable and marginalized populations;
- **Human-rights based**—this brings anti-human trafficking policies into the larger framework of promoting human rights, both domestically and internationally;
- **Adaptability**—this adds flexibility into the strategy in order to ensure that government action in response to human trafficking is up-to-date and can adjust to new issues and emerging threats; and
- **Technology-aware**—this brings technology to the forefront of the anti-human trafficking strategy by ensuring that technology use and misuse is accounted for.¹²

The Coalition was pleased to participate in one of Public Safety Canada’s national consultations. The consultation took place in September, 2018 in Toronto, Ontario. The Chair of the Coalition, along with other Coalition members, was present for the entire consultation. Six main themes were discussed at length, namely:

- **Enhanced Collaboration;**
- **Victim Protection;**
- **Data Collection;**
- **Labour Trafficking;**
- **Law Enforcement / Prosecution;** and
- **Industry/Tech Solutions.**

Public Safety Canada released the new national strategy to combat human trafficking in 2019. The Coalition is very honoured to have been able to participate in the consultation that will inform this strategy, and we look forward to seeing the ongoing implementation of the new national anti-human trafficking action plan.

2. New National Anti-Human Trafficking Hotline and Data Collection Tool

In 2018, the federal government announced that it was launching a new national anti-human trafficking hotline, and the hotline was officially launched on May 29, 2019. The Canadian Centre to End Human Trafficking (CCEHT) is leading this incredible new initiative. The CCEHT is a national charity dedicated to combatting domestic human trafficking. It

¹² *Ibid.*

was founded in response to the *National Taskforce on Sex Trafficking of Women and Girls in Canada*, and its aim is to enhance collaboration among government officials, non-profit groups, and survivors, among others.

In November 2018, the OCEHT was invited to attend a briefing session on the new national hotline. The CCEHT stated that the hotline would function as both a centralized referral system and a data-collection tool. The hotline provides a safe resource for both victims and for the general public. Here are some other key features that were discussed:

- The hotline will serve as a 24/7, multi-lingual, confidential, victim-centred, resource to provide victims and survivors with an additional access point to vitally important emergency, transitional, and/or long-term social and legal services;
- The hotline will be staffed by human trafficking experts with 60+ hours of in-depth training;
- The hotline will be supported by partnerships with law enforcement and service providers;
- There will be two versions of the directory: one **public** version (with basic information about available resources and services), and one **private** version (with detailed information about each resource);
- This project will involve extensive contact mapping of existing law enforcement, service providers,

and other organizations, including Indigenous-specific resources and community stakeholders;

- There will be Referral & Reporting Policies for each jurisdiction;
- The hotline will serve as a comprehensive database to assist service providers in difficult cases, such as helping facilitate a warm transfer of care when a victim is aware that he/she will be moved to a new city / jurisdiction;
- Hotline Response Advocates will perform a safety assessment and a baseline trafficking assessment, and will then decide how best to proceed moving forward;
- Hotline Response Advocates will have a duty to report;
- The hotline will act as a triage point to direct victims to the proper resources in a timely fashion—it will not provide counseling;
- The hotline will gather data and information about all forms of human trafficking, including labour trafficking and organ trafficking; and
- Information will be publicized on an as-needed/as-possible basis.

The CCEHT will conduct campaigns in the media to effectively reach women and girls who are not aware that they are being trafficked or do not identify as trafficking victims.

As stated above, this incredible national hotline was launched in May 2019.

According to the CCEHT, from May—December 2019, the hotline received more than 1,200 human trafficking signals, including calls, emails, webform submissions, and chat conversations from communities across Canada. The Coalition is fully supportive of the hotline, and we intend to partner with the CCEHT in whatever way possible to ensure that this new endeavour is a success.

General Barriers (ongoing)

Unfortunately, many of the barriers identified in the *OCEHT 2017 Annual Report* continued to exist in 2018 and 2019. These are summarized below.

1. There is no official anti-human trafficking response protocol for the NCR.

There is still no official local response protocol in the NCR. This has negatively impacted communication, connectivity, and cooperation between organizations, especially across cities and provinces. This results in the following challenges: interruption of service provision or loss of contact when service transition would have otherwise been possible; broken communication between victims and service providers; and, frontline service providers' response and resource provision being fragmented, resulting in the survivors' needs not being met.

Service providers have expressed a lack of awareness about available services in the NCR that support those who have experienced human trafficking; frontline professionals have reported that they would benefit from an inventory of both services and resource capacity for the NCR. Ideally, this would form part of the response protocol, which would be accompanied by a quick reference guide to remind trained frontline professionals of relevant information when assisting a victim or survivor.

Even when organizations and services are known, OCEHT members find that there are challenges that exist regarding confidentiality and information sharing

between agencies. This interferes with the seamless service delivery experience that every victim and survivor deserves.

A local response protocol—one that is developed with the involvement of local organizations—would standardize the response provided to someone who has experienced trafficking. Additionally, it would ensure that anti-human trafficking resources and support systems in the NCR are well rounded, holistic, and capable of meeting the needs of victims and survivors alike. A protocol such as this would also eliminate communication barriers, serve to support a continuum among services, and potentially serve to resolve the confidentiality challenges associated with the exchange of victim information. This last point is particularly important, since requiring a victim to re-tell their story to each new service provider works to increase re-victimization. Therefore, it is best if a warm transfer of care could take place in a safe, confidential, and respectful manner. Our members believe that an anti-human trafficking protocol specific to the NCR would help achieve these goals.

2. There are limited numbers of traditional and non-traditional service providers across all sectors who have received training on human trafficking.

While the number of service providers who have received anti-human trafficking training continues to grow, there is still a large percentage of providers who have not received training. Due to a lack of knowledge about the indicators of human trafficking and how to appropriately respond, victims and survivors of human

trafficking who are seeking support are reportedly not having their needs appropriately met or are being overlooked entirely. Therefore, the need for training continues to exist.

Coalition Members have noted that there is a resistance to acknowledging that children are being trafficked out of group homes. Similarly, the medical community also resists acknowledging that victims of human trafficking present themselves in hospitals and medical clinics, often attempting to seek care, while still in the presence of traffickers or under threat of violence. These are just a few examples of missed opportunities to assist victims.

Those who have experienced trafficking reportedly prefer counselors and therapists who have received anti-human trafficking specific training. Unfortunately, our members report that there is a lack of understanding of human trafficking among counselors, leaving victims and survivors feeling as though they have not been fully heard or understood. This tragic reality works to perpetuate isolation and discourage individuals from seeking counseling services, for fear of facing judgment or re-victimization. This is particularly true in cases involving victims who are male, and those who are members of the LGBTQ2+ community.

In order to successfully address this barrier, the OCEHT will continue to reach out and respond to the need for training of traditional and non-traditional service providers through its training program.

Our hope is that, by continuing to provide high-quality training, we will be able to address this need.

3. There is a lack of permanent and sustainable funding schemes.

Most active anti-trafficking agencies and groups in the NCR are funded by private donations and/or temporary funding initiatives. Regardless of the effectiveness and importance of the programs these agencies offer, once funding stops, it becomes extremely difficult for these initiatives to continue operating. In short, not only does a lack of funding prevent new resources from being made available, but it also means that many of the resources that are currently available are not sustainable. This results in valuable resources being only precariously available to victims and survivors; should funding cease, the services upon which survivors have come to rely will no longer be available. If this were to happen, victims and survivors would face immense risk of re-victimization due to sudden vulnerability. Sustainable funding is therefore a necessity.

Many organizations, like the OCEHT, are supported by volunteers, fundraising events, and other forms of inconsistent funding (e.g. private donations). This means that **anti-human trafficking groups face a serious risk of closure on a regular basis.** This risk is a result of a lack of a reliable and permanent funding to help cover costs associated with basic day-to-day operations,

including: websites, email accounts, marketing / information materials, training programs, meeting venues, equipment, accountants, and various other operations (e.g., volunteer recruitment). This risk of closure is often compounded by the reality of “burnout” on the part of Members and volunteers who are unable to keep up with the ever-increasing workload that must be done outside of their paid employment and private life. As a result, committed and hardworking Members and volunteers often resign, which negatively impacts the operations of groups like the OCEHT.

Coalitions are critical to establishing and maintaining productive networks between local stakeholders in the fight against human trafficking. They are key to facilitating a coherent anti-human trafficking response that ensures victims or survivors continue to receive quality care. They are also key to coordinating sustainable services and resources in the community. For this reason, our Members take the position that **permanent funding should be made available to staff at least one position for every Coalition**, so that Coalitions can continue their work to support community operations in a consistent manner.

4. Lack of knowledge about, and resources for, trafficked persons who are members of the LGBTQ2+ community.

Our members report that Lesbian, Gay, Bisexual, Trans, Queer, and Two-Spirit individuals (LGBTQ2+) continue to be over-represented as victims of human

trafficking. Unfortunately, there is limited information about this intersection, since this type of data is often either not collected or has been collected in a non-standardized way. Furthermore, many individuals from the LGBTQ2+ community fear re-victimization and discrimination. This has resulted in many victims not disclosing their gender identity and/or sexual orientation to service providers. This lack of data prevents the appropriate services and resources from being redirected to this community. It also hinders resources from being invested into developing an understanding of the experiences of LGBTQ2+ human trafficking victims. Since understanding informs service provision, the end result of this gap in information is that services responsive to the needs of LGBTQ2+ victims are not developed and LGBTQ2+ victims are not able to access targeted support. While LGBTQ2+ human trafficking victims are theoretically able to access generic victim support services, our members believe that LGBTQ2+ victims would benefit significantly from services that are specifically and meaningfully responsive to the needs of survivors belonging to the LGBTQ2+ community.

Unfortunately, because of these gaps in our collective understanding, service providers report a lack of human trafficking training that includes the LGBTQ2+ community. While there are likely many factors that contribute to this knowledge gap, the Coalition considers this to be direct result of the lack of data discussed in the previous paragraph. It is

currently very difficult to include LGBTQ2+ experiences in discussions about human trafficking, since very little is known about this overlap. For example, service providers are not yet able to identify why LGBTQ2+ individuals are facing over-representation among human trafficking victims. One possible explanation might be that, according to current statistics, homeless LGBTQ2+ youth are three times more likely to participate in “survival sex” and risky sexual behaviour than their heterosexual counterparts.¹³ This makes them particularly vulnerable to human trafficking, while social isolation and risk of violence both work to hinder LGBTQ2+ individuals from accessing services and support networks. It is highly likely that the over-representation of LGBTQ2+ individuals among human trafficking victims is a result of other pre-existing problems, such as the ongoing over-representation of LGBTQ2+ youth and young adults in homeless communities. However, further research is required to verify these assumptions.

The Coalition has taken steps to conduct research specifically looking at this area of overlap. Unfortunately, our research has reinforced what we already know:

- There are very limited resources available that specifically respond to the needs of victims from sexual minority communities; and
- There is insufficient data collection nation-wide to make accurate conclusions about specific human trafficking trends and realities such as this one.

The Coalition will continue to work to help resolve this unique barrier to proper service provision. Our hope is to see an increase in local services and resources that are attentive to LGBTQ2+ identities when offering support to victims and survivors of human trafficking. In theory, these services would offer a safe and welcoming place for victims and survivors to disclose their gender identity and/or sexual orientation, as well as to access specialized support services, including mental health services related to trauma stemming from gender identity and sexual orientation. Anti-trafficking service providers and professionals, as well as representatives from the criminal justice system, must also be trained on human trafficking as it intersects with LGBTQ2+ identities and experiences. Our hope is that this training would both reduce re-victimization and improve the administration of justice when service providers and legal professionals are dealing with cases involving members of the LGBTQ2+ community.

Moving forward, the OCEHT will continue to seek more information and insight into the experiences of trafficked persons who are LGBTQ2+. The Coalition hopes to expand its network and build assets in the community that improve access to services, supports, and resources for LGBTQ2+ individuals.

¹³ Gaetz, S. (2004). “Safe streets for whom? Homeless youth, social exclusion, and criminal victimization.” *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, (46) 423-455

5. There is a lack of knowledge about, and resources for, male victims of human trafficking.

While awareness of human trafficking has continued to increase, not all victims of human trafficking are receiving the same attention. Male victims continue to be overlooked in government policies, societal discussions, and local responses to human trafficking. This is a serious challenge, since services, supports, and resources are typically geared towards women and youth, often leaving male victims with few options.

Male victimization is most commonly seen in labour trafficking (e.g. agriculture, hospitality, domestic work, etc.). However, the prevailing trend is that male victims of human trafficking are overlooked on a regular basis, meaning that very little is known about the extent to which men are victims of sex trafficking. Unfortunately, because of lack of research and data on male victims, there is an ongoing gap in knowledge, which hinders male victims from being able to access services and resources targeted to their unique needs. This creates a vicious cycle, whereby male victimization continues to be ignored, male victims continue to face stigmatization, data continues to fail to represent male victims, and thus male victims continue to be overlooked by society and service providers.

Coalition members have reported that they face severe challenges in placing male victims into shelters and housing, since there are very few services that

offer male-specific support in the context of human trafficking. Additionally, based on anecdotal evidence, the Coalition has been notified that men seem to avoid identifying themselves as victims of sex trafficking. This is likely a result of their fear of being stigmatized and having their sexual orientation questioned. This cycle is thought to result in higher levels of re-victimization and exploitation.

It is necessary to train frontline workers specifically on how to support male victims of human trafficking and how to respond to the unique needs of male victims of human trafficking. The Coalition is not aware of any training in the NCR that is specifically focused on male victimization. However, the OCEHT was pleased to host an in-depth training workshop on male victimization as part of our weeklong “Human Trafficking on the Front Line” training program in June 2018, which we believe helped better equip service providers to address male victimization in their respective agencies.

Moving forward, the Coalition will continue to monitor this area of need and advocate for collaboration among local agencies and organizations to foster the development of male-specific programs, services, and resources. The OCEHT considered creating a Male Victimization committee in 2019 to help better inform the Coalition’s work on this area. However, the Coalition chose to focus on other initiatives in 2019 and return to the idea in 2020.

6. Other barriers identified in 2016-2017 that continued to exist in 2018—2019.

- There is a lack of after-hours services;
- Many individuals who are trafficked do not identify themselves as victims;
- There is a lack of space in shelters / inappropriate shelter referrals for victims of human trafficking. For example, human trafficking victims are occasionally being housed on an emergency basis at organizations that are typically not suitably trained or well equipped to support their needs. This raises other risks and problems, including the risk of re-victimization;
- Human traffickers are continuing to use the Internet to target, recruit, and exploit vulnerable individuals;
- There are no detox treatment centres for those who have exited a trafficking situation, as well as no addiction treatment services for youth;
- There is a lack of standardized health care response protocols in the NCR, specific to human trafficking;
- There is a lack of ongoing long-term health care services for victims;
- Services continue to be unreliable and/or unavailable in a victim's chosen language. For example, victims who speak French and live in Ontario experience difficulty in locating and accessing services in French. This is also true of those who speak English and live in Quebec, as well as those who speak Indigenous languages and struggle to find accessible services in most jurisdictions;
- There is an ongoing lack of cohesion and communication between various jurisdictions. The OCEHT has heard reports that the response to victims who cross the Ontario-Quebec border continues to fail victims "over and over again". The remedy for this problem is unclear, but, at the very least, officials in both provinces should collaborate and invest resources to develop solutions and help improve the current situation;
- There is a lack of information about the intersection between mental health issues and human trafficking, although anecdotal evidence indicates that victims with mental health issues are more vulnerable to human trafficking. More research and data is required to inform the development of appropriate services and resources for trafficked victims with learning disabilities and other mental health challenges.

General Barriers (New in 2018—2019)

1. There is uncertainty about how to deal with situations where trafficked women are recruiting and exploiting.

Increasingly, our members and partners are reporting that trafficked women are starting to recruit and exploit others. Our anecdotal evidence suggests that this phenomenon takes place because victims are given the option by traffickers of either continuing to offer sexual services or, as an alternative, helping recruit other individuals. When given the choice, many victims choose to help recruit other vulnerable people, solely so that they no longer have to provide sex. It becomes a survival technique, one that traffickers use to further exploit and shame victims, since they often feel that they are now somehow implicated in their own exploitation and the exploitation of others.

It is important to note that, because of the stereotypes that exist about men and women in the context of criminal activity, it is easy for trafficked women to engage in this type of behaviour. Women are thought of as victims, not perpetrators, and this stereotype enables them to avoid detection and successfully function as recruiters for their traffickers. To the extent that they are aware of these stereotypes, traffickers can use this to their advantage.

There is very little known about how best to respond to this phenomenon, although some of our Members have emphasized

that trafficked women who help recruit others are still victims themselves and therefore deserve support.

The Coalition Membership rejects the notion that these individuals should be denied services. Instead, service providers and frontline professionals should prepare themselves and know how to respond in scenarios like these.

It would be beneficial for each agency and organization to have a policy and protocol that outlines how to address these cases and support these victims.

2. There are ongoing jurisdictional issues, especially regarding Indigenous individuals seeking to access services.

Our members have emphasized that, in addition to the jurisdictional barriers that have been mentioned above, there is an increased lack of connectivity between provinces and territories, specifically as it relates to First Nations, Inuit, and Métis individuals. Often, Indigenous victims get lost in the system and fail to receive adequate service provision when they relocate or are forcibly relocated by traffickers. Since there are already issues about lack of cultural awareness among police and law enforcement, it is not surprising that this lack of awareness is affecting the quality of service provision and care transition.

In order to resolve this barrier, greater collaboration and cooperation must be fostered between governments, service providers, and other groups engaging in anti-human trafficking mobilization. The

Coalition believes that platforms such as ours are a good place to build community and positive networks. However, it is important to note that, in order for this barrier to be successfully addressed, the solution must be informed by Indigenous communities, organizations, and leaders, since First Nations, Inuit, and Métis human trafficking victims are being affected by this barrier in unique ways.

Barriers Related to the Administration of Justice

Prosecution, access to justice, and law enforcement continue to be overarching areas where barriers exist and hinder victims from achieving justice. Moreover, potential changes to the *Criminal Code* risk exacerbating these ongoing barriers. These previously referenced barriers are listed below, along with new barriers that have emerged during 2018—2019.

1. There are changes being proposed to the *Criminal Code* that would allow human trafficking offences to be prosecuted via summary conviction.

In response to a Supreme Court ruling that sought to make the criminal justice system more efficient,¹⁴ the Government of Canada tabled proposed legislation—Bill C-75—that would change a significant number of offences to hybrid offences, meaning that prosecutors could pursue a summary conviction. While summary convictions come with certain benefits, they result in sentences of two years less a day or, in some cases, a simple fine. Unfortunately, this legislation received royal assent on June 21, 2019 without amendments to these sections.¹⁵

The Coalition takes no position on Bill C-75 in its entirety, although the Coalition engaged in minimal advocacy efforts regarding the specific provisions dealing with human trafficking. This is because, while our members know first-hand how important it is for justice to be delivered

swiftly, we are concerned about the fact that human trafficking offences are being included in this sweeping legislative change.

Victims and survivors already face seemingly insurmountable barriers when they seek justice, and many do not report human trafficking cases. This is often because victims are afraid of retaliation from traffickers, since it is common for traffickers to have in-depth, personal information about the victim and his/her family, friends, and community. In light of the pre-existing circumstances that make it difficult for victims to report cases of human trafficking and therefore hinder them from accessing justice, the OCEHT is concerned about the long-term results and ramifications of this legislation being passed.

Ultimately, by reducing the sentences associated with human trafficking offences, the Government of Canada could send victims the message that human exploitation and the crime of human trafficking are not taken seriously, and that victims' voices will not be heard if they choose to speak up and seek justice. Despite the passage of this bill without any amendments to the human trafficking provisions, we sincerely hope that the effects we were concerned about do not come to pass, and we strongly encourage victims and survivors to make their voices heard and report cases of human trafficking. Human trafficking is a serious offence, and we stand with all victims and survivors who are holding

¹⁴ *R v Jordan*, 2016 SCC 27, [2016] 1 SCR 631

¹⁵ <https://www.parl.ca/DocumentViewer/en/42-1/bill/C-75/royal-assent/#ID0EBNAO>.

traffickers to account and pursuing justice for themselves and others.

2. The court process and criminal justice system are not accessible for victims and survivors.

Our members report that the victims and survivors they work with often find the criminal justice system incredibly difficult to navigate. Victims and survivors often feel re-victimized and re-traumatized by the end of the court process, which can have both short- and long-term negative effects on their healing journey. Part of this can be resolved by ensuring that all employees of the criminal justice system receive human trafficking training. This is further outlined in the sections below.

However, our members report that there are larger systemic and institutionalized barriers that can prevent individuals from being fully supported through the court process. For example, the court process can, at times, be quite fractured. Having a more streamlined system would better support victims and prevent them from having to repeatedly re-tell their stories. There are also a number of adjustments that could be made to accommodate victims and survivors during the process.

Our members feel that solutions such as the ones mentioned below would be very effective:

- Allowing victims and survivors to testify using a screen, so that the trafficker(s) cannot be seen while the individual is testifying;

- Allowing a support worker to be present for the duration of the trial; and
- Taking more frequent breaks to give victims the chance to process and work through any trauma that surfaces during the proceedings.

This is by no means an exhaustive list. The Coalition recognizes that there are a multitude of possible solutions, and that each victim and survivor will require a unique set of accommodations to fully support him or her through a court process.

3. Not all law enforcement officers receive relevant training regarding human trafficking.

All law enforcement officials should receive human trafficking awareness training in order (a) to be able to better identify cases of trafficking; and (b) to strengthen the law enforcement response once a trafficking situation is identified. Since human trafficking victims often suffer from varying degrees of trauma, it is also critical that law enforcement officers receive training on how to be trauma-aware and trauma-informed. This will encourage human trafficking victims to present themselves to the police, which, in turn, increases reporting of trafficking in persons and – ultimately – increases convictions.

In Ottawa, when the Human Trafficking Unit is unable to respond to a suspected human trafficking-related case, regular duty officers are sent out. Many have not

been trained on human trafficking. This is an area of oversight that can easily be resolved by all law enforcement being full trained on how to identify and respond to human trafficking situations, including both sex trafficking and labour trafficking.

build confidence in the judicial system, but it could also act as an increased deterrent on traffickers.

4. The Human Trafficking Unit (HTU) in Ottawa continues to be under-resourced.

The Human Trafficking Unit (HTU) at the Ottawa Police Service is understaffed. Despite its valued efforts and hard work, with only one sergeant and four officers, it is unable to respond to all human trafficking cases in a timely manner. Reports from OCEHT Members in 2017 indicated that there was no follow-up in a number of reported cases. There is no evidence that this has been resolved. Clearly, investments are needed to better equip the HTU with additional resources.

5. There is a lack of training of those working in the Criminal Justice System.

Individuals who have been trafficked often have multiple encounters with staff who work in the Criminal Justice System. Therefore, all judges, lawyers, probation officers, and other criminal justice professionals would benefit from receiving trauma-informed, human trafficking-specific training so that they can properly identify and appropriately respond to cases of human trafficking. Having judges and lawyers who are informed about the realities of human trafficking would strengthen the criminal justice response and likely lead to improved treatment of victims during the court process and more severe sentencing. Not only would this likely

Barriers Experienced by Youth

Youth—particularly homeless and street-involved youth—are uniquely vulnerable to human trafficking. This continued to be true throughout 2018–2019, and most of the barriers remained the same.

1. There is an ongoing inability to keep at-risk youth away from traffickers once they have presented to service providers.

Traffickers are experts at their “game.” They often promise a lifestyle that is often more appealing to youth than a life that is structured and regulated at home or in a residential program. As a result, parents and service providers are frequently unable to protect child(ren) and keep them safe at home / in residential care programs. This is particularly true when the youth run away.

In the NCR and the surrounding areas, there are very few human trafficking-related strategies or interventions for youth under 16 years of age. Similarly, those who look after and care for youth are ill-equipped to handle situations of human trafficking. While there are many service providers in the NCR who work with and support youth and their families, service providers frequently work in isolation from one another, such that there are gaps in service provision, which prevent youth victims of human trafficking from receiving holistic and ongoing support. Therefore, inter-agency collaboration should be fostered in order to better understand the options,

resources, and services available to trafficked youth and their families.

Moreover, service providers who work with at-risk youth should receive in-depth training about human trafficking, so that young victims of human trafficking are able to access trauma-informed, targeted services that meet their individual needs.

Finally, a holistic, evidence-based human trafficking response protocol for at-risk youth is needed. This would significantly improve protections and support systems that already exist and seek to prevent traffickers from being able to exploit at-risk youth. Having a comprehensive plan in place would better ensure the safety of youth and ultimately reduce the levels of human trafficking in this demographic.

2. The exchange of sex for drugs / alcohol is becoming increasingly normalized among youth and young adults.

Service providers in the NCR are seeing an increasing normalization of potentially dangerous sexual behaviour among youth and young adults. Youth are being sold glamorized lies about sex, and traffickers are using these tactics to lure youth into increasingly vulnerable situations. Once the youth are vulnerable, the traffickers are then able to exploit them more easily and trap them in human trafficking under the pretense that the youth consented, although youth under 16 years of age cannot legally consent to sex with adults, subject to stringent limitations regarding

the age difference between the two parties consenting to sexual relations.¹⁶

It would be beneficial if more information sessions were made available to parents and students about trends in young adult behaviour that are correlated with greater levels of vulnerability. This would include subjects like sexting and intimate partner violence, as well as social media safety. Moreover, youth should be taught what healthy relationships look like, so that they are able to identify signs of exploitation in their own intimate relationships.

Moreover, it is absolutely vital for parents and teachers to be educated on human trafficking, so that they can help prevent youth from being targeted, exploited, and trafficked. Proactivity is key.

It is equally important that educators and guidance counselors in schools receive training about human trafficking. These individuals have a unique perspective in terms of their role in the lives of students. As individuals in authority outside of the familial context, these frontline workers are able to monitor students' behaviour and watch for signs of exploitation. We know, based on anecdotal evidence, that trafficked youth sometimes remain in school while being trafficked. Therefore, because school staff—including teachers and counselors—are uniquely positioned to positively impact the lives of young adults, more resources should be made available to ensure that members of the

education system are fully equipped to recognize signs of human trafficking and intervene effectively and empathetically.

The OCEHT is continuing to consider ways that it can provide training to those who work in the education system. While our training is already open to educators, guidance counselors, and other school staff, we are exploring ways that we can reach them more effectively.

3. Families are not educated on human trafficking and do not know how to support their at-risk / vulnerable youth.

Generally speaking, there is a need for greater education and training programs for families of trafficked youth, since they are best able to support their children more directly than service providers. Families are also more likely to be able to prevent situations of vulnerability from escalating into exploitation and human trafficking. Finally, families are uniquely positioned to best support victims and survivors of human trafficking on their journeys of hope, healing, and recovery after trauma.

The other reality of family involvement in human trafficking situations is that there is a very real risk of vicarious trauma. For example, learning about the pain and suffering endured by a child while they were being exploited can traumatize parents, siblings, and/or other relatives. Therefore, counseling services and other resources should be made available for family members of trafficked individuals.

¹⁶ For more information, go to <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/other-autre/clp/faq.html>.

Barriers Experienced by Indigenous Peoples

Indigenous communities continue to be over-represented among victims and survivors of human trafficking. Research shows that, because their communities already experience heightened levels of vulnerability, Indigenous individuals are often targeted by traffickers.

Many of the barriers that were discussed in previous reports continue to persist. However, because of the large number of Indigenous-focused organizations who joined the Coalition between 2016-2017, the OCEHT was able to benefit from new insight into the Indigenous realities in the context of human trafficking. Therefore, our members were able to identify a few new barriers that must be addressed in order to better support Indigenous human trafficking victims and survivors.

1. There is an ongoing lack of inclusion and acknowledgment of Indigenous voices in the anti-human trafficking movement.

One of the most common barriers that is identified by Indigenous individuals and organizations is the lack of inclusion that exists among service providers and other members of the anti-human trafficking movement. Many Indigenous groups and organizations feel as though some main-stream anti-human trafficking partners do not see the importance of reconciliation in this field of work. Indigenous members continue to reinforce the importance of cultural awareness, community building,

and meaningful connection as strategies that help foster resiliency and recovery.

Unfortunately, Indigenous groups are, at times, called to the table just to provide information and/or cultural awareness training. While knowledge sharing and cultural sensitivity are both key, it is also vital that Indigenous organizations and community stakeholders be offered long-term positions of influence to help inform anti-human trafficking initiatives. It is key that partnerships with Indigenous groups be informed by meaningful engagement, not tokenization.

2. There are significant language barriers that prevent Indigenous victims and survivors from accessing services.

Our members have identified language barriers as one of the key issues in the NCR. Anecdotal evidence suggests that translation services are often unavailable and service providers sometimes resort to using Google translate in an attempt to serve Indigenous clients. In particular, many women from the North who arrive in the NCR face language barriers that prevent them from proactively accessing supports that prevent them from being trafficked, as well as hinder them from seeking help if they later experience exploitation and human trafficking. This is a serious concern, in light of the high percentage of victims and survivors in the NCR who are Indigenous. **If services are not available for Indigenous victims, that means that a significant percentage of human trafficking victims in the NCR are unable to access support.** This is the tragic reality

that Indigenous victims face on a daily basis, and it must be resolved immediately.

3. There is an ongoing lack of cultural awareness and implementation of culturally safe protocols.

There continues to be a significant lack of awareness about the different realities, needs, and lived experiences of First Nations, Inuit, and Métis individuals. For this reason, services and resources in the NCR continue to lack culturally safe protocols that are designed to support Indigenous individuals.

Anecdotal evidence suggests that some frontline workers who encounter a client who self-identifies as Inuit or Métis will refer them to services like Indigenous Friendship Centres, which can often be rooted in First Nations philosophy. While many Indigenous folks choose to go to such services because there are limited options available to them in the NCR, this is not an effective way of supporting Indigenous victims and survivors. It is important for service providers to understand that culturally aware and informed referrals are an important aspect of any trauma-informed service provision.

Indigenous OCEHT members noted that they are often called upon for cultural support or training when organizations are unable to support First Nations, Inuit, and Métis clients. The problem with this reactive model is that services continue to be created without Indigenous groups being involved during the program conception, development, and

implementation stages. This proactive, inclusive model should be adopted and fostered as much as possible, since it ensures that services are informed by Indigenous groups from the outset, increasing the likelihood that Indigenous victims and survivors will feel comfortable accessing these services and resources.

4. There is an ongoing lack of resources for First Nations, Inuit, and Métis anti-exploitation work.

Many of the First Nations, Inuit, and Métis organizations that partner with the Coalition note that their funding is never available on a long-term basis, meaning that they are unable to do sustainable work in their communities. This barrier is not unique to anti-human trafficking work. Therefore, greater investments should be made into the First Nations, Inuit, and Métis communities, so that they can be better equipped to meet the needs of Indigenous victims and survivors.

Barriers Specific to Labour Trafficking and Domestic Servitude Situations

1. There is a lack of standardized data collection and dedicated services.

Labour trafficking and domestic servitude are forms of human trafficking that are often overlooked in anti-human trafficking efforts. Labour trafficking includes a wide range of unlawful activities, including::

- Industry breaches (e.g. breaking laws that regulate overtime pay, minimum wage, record keeping, etc.);
- Unlawful discrimination (e.g. mistreating individuals on the basis of race, gender, religion, etc.); and
- Criminal offences (e.g. extortion, threats, sexual assault, etc.).

In Canada, labour trafficking occurs most commonly in:

- The hospitality sector;
- The beauty industry;
- The food service industry;
- The agriculture sector; and
- The construction industry.

Companies in these industries frequently take advantage of vulnerable and undocumented workers, who: are forced to work long hours; face constant coercion through violence, fear, intimidation, violence, and abuse; and who receive

little-to-no payment for their efforts. Unfortunately, without any standardized data collection, there continues to be a serious lack of information about labour trafficking both in the NCR and in Canada generally. This gap in information makes it difficult for service providers to meet the needs of victims and survivors of labour trafficking. While there are services like the FCJ Refugee Centre in Toronto that are able to provide specialized services to migrant workers affected by exploitation and labour trafficking, the OCEHT is not aware of any similar services in the NCR. There are many services that labour trafficking victims would likely require, including: interpreters to resolve language barriers; legal services for advice on their rights in Canada and options for pursuing legal status; new documents to replace those stolen from them by traffickers; social services to access financial support, transitional and/or permanent housing; and medical attention/treatment, among others.

The OCEHT is encouraged to note that the new National Hotline that was launched 2019 will act as a national data collection mechanism and will be gathering data about labour trafficking. It is our hope that this barrier will soon be resolved and removed as Canada's data collection slowly improves.

2. There is a need for increased collaboration between federal and municipal government agencies, as well as local organizations needs improvement.

In Canada, those who have faced labour trafficking and/or domestic servitude are typically foreign nationals. This creates various legal complexities, specifically related to legal status in Canada. Many feel that, because of their legal status in Canada (or lack thereof), they will not be able to access services, supports, and resources. Many of them choose to be deported instead, thinking deportation is the better option. The Coalition takes the position that this state of affairs is manifestly unjust.

Therefore, governmental and non-governmental organizations must increasingly collaborate in order to better support exploited persons who have no legal status in Canada. Specifically, local organizations who offer services to victims should be put in contact with individuals who are believed to be victims of labour trafficking. If the government was able to make this connection and involve service providers in this way, frontline workers could better assess whether or not the individual is fully aware of their rights in Canada and is given an opportunity to have their needs met, along with an opportunity to pursue legal status, if they so choose.

3. There are ongoing barriers faced by migrant workers.

Generally speaking, the long-term goal of many migrant workers is working towards gaining permanent residency or

citizenship in Canada. Unfortunately, traffickers are able to use this factor as a means of manipulation and coercion.

There are institutionalized barriers that place migrant workers in very vulnerable situations, thus increasing their likelihood of experiencing exploitation at the hands of employers. For example, in Ontario, caregivers and agricultural workers are not permitted to unionize, and they are excluded from the protection of basic laws related to minimum wage, overtime pay, and daily work hours.

Access to healthcare is also an ongoing issue. Migrant workers lack information regarding healthcare coverage options, while caregivers are not protected under the *Occupational Health and Safety Regulations* in Ontario. Migrant workers in Ontario are eligible for the Ontario Health Insurance Plan (OHIP), and workers part of the Seasonal Agricultural Workers Program (SAWP) are covered from the day they arrive in Ontario. However, migrant workers who are under National Occupational Classification (NOC), specifically those in skill levels C (intermediate jobs: food and beverage servers, retail sales persons, etc.) and D (labour jobs: agriculture, cleaning, etc.) have a three-month waiting period, during which time their employer is required to provide compensatory health insurance. Unfortunately, many migrant workers are unaware of the scope of their right to health care coverage.

Other systemic issues continue to keep workers in exploitative situations. For example, farm workers holding an H-2A

Temporary Work Visa are only permitted to work for the employer that requested the visa. These laws and regulations create a sharp power imbalance, placing migrant workers at a disadvantage and preventing them from being able to negotiate the terms of their employment, including working and living conditions.

Labour trafficking cases usually go unreported for many reasons, including fear of deportation, fear of compromising prospects of achieving landed immigrant status, and fear of being accused of participating in illegal activities. Additionally, government officials and law enforcement who come across labour trafficking victims are typically not trained to detect or appropriately respond to human trafficking (e.g. consular officers, port inspectors, agricultural inspectors, labour inspectors, immigration lawyers, etc.). While these individuals are uniquely positioned to facilitate a victim's exit from a trafficking situation, they often lack proper anti-human trafficking training, and so exploitation and labour trafficking continue.

4. There are ongoing barriers in situations of domestic servitude.

Since Domestic Servitude often occurs in the privacy of domestic homes, it remains one of the most difficult forms of human trafficking to detect. This form of exploitation often occurs through employers or relatives who coerce family members into unpaid labour. The domestic work sector is an often invisible form of labour exploitation. In these

situations, the victims' work-place often doubles as their living space, which allows for traffickers to use social isolation and vulnerability to maintain control. Unfortunately, this characteristic isolation often prevents victims from reporting exploitation and seeking help.

While the *Employment Standards Act* (ESA) entitles workers to minimum wage, paid vacation, set hours of work, and other legal protections, victims are often unaware of this legal framework. Most worker-employer relationships in this context are informal—usually involving a verbal agreement that is characterized by exploitation, dependency, and debt bondage. This creates challenges from a legal perspective.

Unfortunately, many government bodies and criminal justice officials understand human trafficking—especially labour trafficking—as identical to human smuggling, illegal immigration, and other forms of illegal border crossing. Thus, it seems that the default response to labour trafficking is to deport the individual back to their country of origin. The problem is that, not only does this prevent the victim from seeking justice and holding the trafficker responsible, but it also prevents the victim from getting the services he or she needs to heal and recover fully. Moreover, deportation often places the victim in the same state of vulnerability that they were in when they were first trafficked. Therefore, it is unhelpful to use deportation as a default response to domestic servitude cases. In order to ensure reporting, the risks

associated with reporting (i.e. risk of deportation) must be alleviated. The first priority should always be the safety of the victim who is filing a report.

In short, there is a concerning lack of legal protections to protect the victims of labour trafficking who have yet to secure immigration status. Legislative gaps and lack of regulation in regards to obtaining permanent status can affect the ability for people to safely migrate and can directly increase the vulnerability of workers. The lack of operational enforcement officers in the Ministry of Labour, for example, creates little incentive and accountability for employers to operate in accordance with the law, allowing them to engage in exploitative tactics. Through proper enforcement and expansion of the rights of those with temporary status, the risk of labour trafficking and domestic servitude can be reduced.

Barriers Specific to Human Trafficking for the Purposes of Organ Removal/Harvest

1. There is a lack of legal insight and legislation.

Currently, the *Criminal Code* criminalizes exploitation of a person for the purpose tissue removal and/or organ trafficking.¹⁷ However, there is a lack of jurisprudence regarding this provision, which means that there is uncertainty about how this provision would be applied.

Discussions at the international level have considered distinctions between “human trafficking for the purposes of organ removal” and “organ trafficking”. While there may be similarities, these are two different crimes with very different policy implications. The key distinction is:

- a) **Human trafficking for the purpose of organ harvest/removal:** involves the removal of an organ from a person without their consent or against their will.
- b) **Organ trafficking:** involves the transport and illegal transplant of an organ for financial gain; in this case, the donor may have consented to having an organ/tissue removed and may have received payment and adequate medical care in return).

The international community agrees that all types of human trafficking should be

criminalized and that all victims require protection. However, when it comes to the sale of organs and tissue, one position is that individuals should have the right to do what they want with their own bodies, including selling their organs and tissue. This position is complicated by the reality that those who buy organs and those who sell organs are typically both quite desperate (e.g. illness, poverty, etc.). This raises questions about who should be criminalized for their part in the illegal organ trade (also referred to as the *Red Market*). There is widespread consensus, however, that the middlemen—brokers who participate in the Red Market strictly for their own financial gain—should be penalized.

In Canada, many questions remain unanswered. Thankfully, we have seen new proposed legislation from the federal and provincial governments. For example, in the past, government officials have sought to up-date information disclosure laws to allow for federal and provincial governmental bodies to work together for the purposes of fostering better organ donor lists.¹⁸ This proposed legislation has never passed, however, so there is still a need for legal intervention into this area.

¹⁷ *Criminal Code*, RSC 1985, c C-46, s 279.04(3).

¹⁸ For more information, see <https://openparliament.ca/bills/42-1/C-223/>.

2. There is little-to-no information about human trafficking for the purpose of organ removal / harvest in the NCR or at a national level.

Information on organ removal/harvest is limited to anecdotal evidence. It is thought that this form of human trafficking is even more clandestine than human trafficking for sexual exploitation or labour exploitation. The reality is that there is a much greater demand for organs in Canada than there are available organs, and the anecdotal evidence suggests that excess demand is being met through unknown, likely illegal, and exploitative means. Resources are needed to investigate this issue further.

The Coalition is pleased to hear that the national hotline, which will serve as a national data collection tool, will collect data on trafficking for the purposes of organ removal/harvest. Our hope is that this data will be able to inform our work on this issue in the future.

3. There is a lack of public knowledge and awareness about trafficking for the purpose of organ removal / harvest.

Many people are unaware of trafficking for the purposes of organ removal and harvest because they have never been in need of an organ and therefore have not thought about the issue in depth. Despite films such as *The Bleeding Edge*¹⁹, *Tales from the Organ Trade*²⁰, and

¹⁹*The Bleeding Edge*, 2015
(<http://thebleedingedgemovie.com/>)

²⁰*Tales from the Organ Trade*, 2013
(<http://www.talesfromtheorgantrade.com>)

*Human Harvest*²¹, there is very limited public knowledge and awareness about the human trafficking for this purpose.

Moreover, when the public is exposed to information on this issue (for example, through films such as these), the perception is that this issue happens in other countries and does not involve Canadians. This is compounded by the lack of information and data deficit that surrounds this issue and Canada's role in it. Moreover, there seems to be a persistent lack of government leadership on this issue. In 2015, for example, the Department of Justice publically stated that "[t]here have been no known cases of trafficking in persons for the purpose of organ removal in Canada. Canada's regulated healthcare system may provide safeguards in this regard".²² However, the fact that cases have not been identified does not mean that none exist.

The Coalition will continue to educate service providers and raise awareness about this issue. In particular, we hope to offer in-depth training to physicians and other healthcare providers.

4. There is no central registry for organ donation.

In Canada, healthcare is managed at the provincial level, and, as a result, each province has its own organ donation and transplant system, with its own protocols and policies. There is no central registry

²¹*Human Harvest*, 2014
(<http://www.humanharvestmovie.com/>)

²² *A Handbook for Criminal Justice Practitioners on Trafficking in Persons*, pg. 26 February 2015
(<http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/tp/hcjpotp-gtpupjp/hcjpotp-gtpupjp.pdf>)

or database for organ donation. This results in a fragmented system, whereby matching donors with recipients is often done regionally or provincially and rarely done inter-provincially. It is impossible to quantify the negative consequences this fragmentation has on the lives of those waiting for an organ donation.

Canada's healthcare system is plagued with long wait times for organ recipients. It is quite evident that the organ donation system in Canada is not effective and is failing to meet the needs of Canadians. The end result is that Canadians seem to be turning in desperation to international organ trafficking. However, many do not know that brokers, who keep an average of 95% of the total transaction amount, are often linked with organized crime groups or terrorist groups who use this money to fund their harmful operations. ISIS is a current example.²³

Further investments should be made into data collection, research into the different models of successful donor systems around the world, and the development and implementation of a system of organ donation that is customized to Canada's unique reality. Some strategies that have been successful at promoting organ donation in other jurisdictions include:

- adopting a system of presumed consent of organ donation;²⁴

- giving transplant priority to organ donors;²⁵ and
- compensating donors financially.²⁶

5. There is an overall lack of organ donors.

Organ trafficking and human trafficking for the purpose of organ removal/harvest is increasing as more and more people are in need of an organ transplant. The demand is increasing, but there are not enough available organs. In the past ten years, over 300 people in Ontario have died while waiting for a transplant.²⁷ In Canada, in 2014 alone, 278 people died due to organ donation shortages.²⁸

Canada is one of the top ten purchasers of organs in the world.²⁹ Because of the insufficient number of organ donors in Canada, Canadians in need of an organ transplant often go abroad to purchase an organ out of sheer desperation. Some of these organs are marketed by the brokers as being from "donors" who are,

<http://behaviouraldesign.com/2015/08/11/why-99-of-austrians-donate-their-organs/#sthash.gc2abcE3.dpbs>

²⁵ "Israeli organ donors to get transplant priority" *The Economist*, 17 Dec. 2009,

<http://news.bbc.co.uk/2/hi/8416443.stm>

²⁶ "Psst, wanna buy a kidney?" *The Economist*, 16 Nov. 2006,

www.economist.com/node/8173039?story_id=8173039

²⁷ "Organ Trafficking" *PACT-Ottawa*, www.pact-ottawa.org/organ-trafficking.html.

²⁸ "Blood, organ and tissue donation" *Government of Canada*, www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/blood-organ-tissue-donation.html#a21.

²⁹ Shimazono, Y. (2007). The state of the international organ trade: a provisional picture based on integration of available information. *Bulletin of the World Health Organization*, 85(12), 955–962. doi: 10.2471/blt.06.039370

²³ "ISIS Trafficking Body Organs of Living People", 1 March 2016 (<http://www.globalresearch.ca/isis-trafficking-body-organs-of-living-people/5511314>)

²⁴ "Why 99% of Austrians donate their organs" *Behavioural Design*, 8 Nov. 2015,

in reality victims, of human trafficking. In these situations, victims have had their organs forcibly extracted.

In order to discourage Canadians from purchasing organs, there needs to be a strong donor base in Canada, so that the organ demand can be met in a timely and legal manner. One way to achieve this is to inform Canadians about how organ donation saves lives—both in Canada and abroad—using educational campaigns and social media. Another solution that has been implemented in Nova Scotia is adopting an “opt-out” system for organ donation, whereby individuals are presumed to consent to organ donation and must take active steps to remove themselves from donor lists. This is unlike the current approach, which requires people to take pro-active steps to join a donor list. This “opt-out” approach will be implemented in mid- to late-2020 in Nova Scotia.³⁰ The Coalition is eager to see how this new legislation has a positive impact on organ donation in the province of Nova Scotia and starts important conversations about similar legislative approaches in other provinces across Canada.

³⁰ <https://novascotia.ca/organdonation/>

Moving Forward ...

As we transition into 2020, the Coalition is hoping to have new members sit at our table and to build new partnerships with local organizations. Unity is key.

As more initiatives are announced and developed at the federal and provincial levels, the Coalition hopes that it will continue to be consulted on where these investments are best directed. This report outlines in painstaking detail many of the areas where work remains to be done in order to better support victims and survivors of human trafficking, and we hope that this report will inform future anti-human trafficking efforts.

The Coalition will continue to expand its training efforts, to promote meaningful discussions, and to provide a platform for local service providers to voice their concerns and share their firsthand experiences. In 2020, the OCEHT will be advancing key initiatives, including:

- hosting the 3rd annual “Hope & Healing Open House” fundraising event;
- developing a simple-to-use data collection mechanism for gathering information on human trafficking incidents in the NCR;
- launching our Hotel Training Initiative, in collaboration with other local anti-human trafficking organizations; and
- adjusting our internal governance and committee structures to better foster unity, collaboration, and meaningful partnerships with members.

Meanwhile, we hope that you will share this report widely so that it may be able to affect positive change.

OCEHT Contact Information

General email:

info@endhumantrafficking.ca

Website:

www.endhumantrafficking.ca

Facebook:

www.facebook.com/ottawacoalition

Twitter: @oceht

Instagram: @oceht_endHT

Communications Administrator

(for all media/interview inquiries/requests)

communications@endhumantrafficking.ca

Victim Services Committee

victimservices@endhumantrafficking.ca

First Nations, Inuit & Métis Committee

mfni@endhumantrafficking.ca

Organ Removal / Harvest Committee

organremoval@endhumantrafficking.ca

Labour / Domestic Servitude Committee

labour@endhumantrafficking.ca

Training

presentation@endhumantrafficking.ca

Events Committee

publicoutreach@endhumantrafficking.ca

Le Rapport annuel de la COMFTP : Les obstacles qui empêchent les personnes faisant l'objet de la traite des personnes d'avoir accès aux services dans la région de la capitale nationale

Janvier 2018– décembre 2019

Introduction

Les membres de la *Coalition d'Ottawa pour mettre fin à la traite des personnes* (COMFTP) se réunissent une fois par mois pour discuter des activités de la Coalition, ainsi que des tendances, des initiatives, des réussites et des difficultés du mouvement de lutte contre la traite des personnes dans la région de la capitale nationale (RCN). Les réunions offrent également l'occasion de faire du réseautage, et de discuter des obstacles auxquels font face les victimes de la traite des personnes et les personnes qui y ont survécu. Ces obstacles nuisent à l'accès aux services et finalement empêchent que leurs besoins soient satisfaits entièrement et de manière efficace.



Ce rapport est un résumé des obstacles qui ont été cernés entre janvier 2018 et décembre 2019. En communiquant les renseignements relatifs à ces obstacles, la COMFTP espère attirer l'attention et diriger les efforts et les initiatives de financement des secteurs gouvernemental et non gouvernemental vers les secteurs où des lacunes existent et où des améliorations aux services, l'élaboration de services ou des partenariats sont nécessaires. Ce rapport aura également une influence sur la direction des travaux futurs de la COMFTP. Il décrit seulement les expériences vécues par les fournisseurs de services qui sont membres de la Coalition. La COMFTP espère continuer d'agrandir ses effectifs, de sorte que ses travaux et le contenu de son rapport annuel puissent être éclairés par les contributions et les commentaires d'autant de fournisseurs de services que possible dans la RCN.

Le Rapport annuel de la COMFTP : Les obstacles qui empêchent les personnes faisant l'objet de la traite des personnes d'avoir accès aux services dans la région de la capitale nationale

Janvier 2018– décembre 2019

Qui sommes-nous?

La COMFTP est une plateforme qui permet aux organismes et agences locaux, aux fournisseurs de services et à d'autres membres de la collectivité, qui prennent part à la prestation de services, de se réunir et de travailler en vue du sauvetage et du rétablissement des personnes qui font l'objet de toutes les sortes de traite des personnes. Du fait de la nature complexe, à plusieurs niveaux et interdisciplinaire des besoins en ressources et en services des personnes qui font l'objet de traite, il est essentiel que la coopération et l'unité guident tous les travaux de lutte contre la traite des personnes dans la RCN. Aucun organisme ou aucune agence n'est

complètement équipé pour répondre à tous les besoins des personnes. C'est pourquoi les coalitions qui sont formées de professionnels de première ligne et communautaires (tels que les nôtres) sont particulièrement importantes. Les normes auxquelles sont assujetties les opérations de la COMFTP concordent avec les codes d'éthique et de conduite auxquels sont assujetties les professions de nos membres. Cela tient au fait que nous reconnaissons la responsabilité de notre organisme envers la collectivité, en particulier envers les victimes et les personnes survivantes. C'est pourquoi, nos membres ont en haute considération nos Attributions et notre Serment de confidentialité.

La COMFTP est composée d'un éventail diversifié de membres de la collectivité qui siègent soit à titre individuel ou en tant que représentants d'agences et d'organismes locaux. Elle est appuyée par huit comités ainsi que par un groupe de membres observateurs, de membres du réseau et de bénévoles. Notre organisme repose uniquement sur des bénévoles et nous dépendons de nos bénévoles qui sont passionnés, déterminés et engagés pour effectuer nos opérations courantes. Sur le plan financier, nos activités sont appuyées principalement par des activités de collecte de fonds, des subventions et des dons privés; Nous fonctionnons avec un financement minimal, ce qui souvent limite notre portée et nos capacités annuelles en matière de programme.

Notre objectif global est d'avoir une incidence réelle sur la vie d'autant de victimes et de personnes survivantes de la traite des personnes que possible. Notre mandat est double :

- 1) répondre aux besoins en matière de ressources et de soutien des personnes qui ont échappé ou sont en train d'échapper à une situation de traite des personnes, ainsi que soutenir leur famille et leur communauté directe, et les autres personnes dans leur entourage qui risquent de se trouver dans une telle situation (cela se fait au moyen de renvois, ou de la prestation directe de services, et de l'offre directe de soutien et de ressources);
- 2) offrir de la formation aux fournisseurs de services sur les indicateurs de la traite des personnes afin d'affiner leur capacité à reconnaître une personne faisant l'objet de traite et la manière d'intervenir et de réagir de façon appropriée.

Notre programme de formation repose sur une notre philosophie fondatrice de gratuité du savoir. Nous croyons que cela doit être la philosophie directrice étant donné que dans de nombreux cas, la vie des victimes et des personnes survivantes de la traite des personnes dépend de la dissémination de ce savoir.

Le programme de formation de la Coalition vise à faire en sorte que lorsqu'un fournisseur de services se

trouve en présence d'une personne faisant l'objet de la traite des personnes ou qui vient d'échapper à une situation de traite des personnes, ce fournisseur peut maximiser la possibilité restreinte d'aider cette personne en lui offrant une aide optimale. Si le fournisseur de services ne sait pas comment reconnaître une situation de traite des personnes ou ne sait pas comment intervenir ou réagir de manière appropriée, il est possible que la personne en question ne reçoive jamais le soutien dont elle a besoin, car il est possible qu'elle ne se présente pas de nouveau. Cela peut être causé par plusieurs facteurs tels que : l'impossibilité de demander de l'aide dans l'avenir (par exemple, parce que la personne ne peut pas échapper à son trafiquant ou elle a été blessée et est donc incapable de s'échapper, etc.); par peur pour sa sécurité parce qu'elle est menacée de représailles par le trafiquant; par peur de « revictimisation » et de stigmatisation de la part des fournisseurs de services, etc.

Par conséquent, la Coalition vise à faire en sorte que les fournisseurs de services dans la RCN soient entièrement équipés pour discerner les situations de traite des personnes et pour y réagir.

2018-2019 : Bilan des années

En 2018, la COMFTP a poursuivi sur sa lancée de 2017, avec une accélération encourageante et une nouvelle croissance. Entre autres, nous avons vu des effectifs, des partenariats communautaires soutenus et de la prise de conscience croissante des travaux de la COMFTP dans la RCN et au-delà, ce qui a contribué à faire de 2018 une année très fructueuse. 2019 a été une année de transition, à la fois au sein de la Coalition et dans le mouvement plus large de la lutte contre la traite des personnes au Canada. Bien que le changement puisse être difficile, il est souvent nécessaire et nous célébrons les changements positifs que nous observons. Les points marquants de 2018 et 2019 sont résumés ci-dessous.

1. « La traite des personnes en première ligne : Concepts, perspectives et réactions » – Initiative de formation d'une durée d'une semaine

« La traite des personnes en première ligne : Concepts, perspectives et réactions » était un atelier de formation d'une durée de cinq jours qui a eu lieu du 11 au 15 juin 2018. Ce programme de formation était organisé par la COMFTP et financé par le gouvernement de l'Ontario. Le programme incluait des séances de formation et des ateliers spéciaux, ainsi que des présentations dont le contenu repose sur des renseignements fournis par des personnes survivantes et des

discussions dirigées par des personnes qui ont survécu à la traite sexuelle au Canada, à la traite sexuelle internationale, et à la traite de la main d'œuvre. Il y avait également une représentation importante de la communauté autochtone, de telle sorte que les fournisseurs de services puissent recevoir une formation appropriée et efficace afin de mieux comprendre l'expérience vécue par la communauté autochtone en ce qui concerne la traite des personnes et soutenir les victimes et les personnes survivantes autochtones.

L'objectif de cette initiative de formation était de remédier à des lacunes prédominantes en matière de formation spécialisée et d'offrir aux participants des possibilités de réseautage et de collaboration, avec comme objectif final l'amélioration de la réaction globale des professionnels de première ligne quand ils travaillent avec des victimes et des personnes survivantes de la traite des personnes. Cette formation ne constituait pas une initiation à la traite des personnes. Au lieu de cela, son objectif était d'offrir une formation unique visant à remettre en question les préjugés dont l'existence a été constatée par nos membres relativement à la prestation de services dans la RCN. Ces lacunes en matière de formation qui étaient visées par ce projet sont celles que la Coalition et ses membres ont cernées au cours des trois dernières années et qui ont été décrites en détails dans les trois rapports annuels de la COMFTP précédents. En autres, elles comprennent les sujets

suivants : remettre en question les préjugés dans la prestation des services; la compréhension des identités et des vulnérabilités des personnes LGBTQ2+; les limites des soins aux clients; le marché rouge; la traite de la main-d'œuvre; la vigilance et le renvoi concernant l'automutilation/le suicide; la thérapie au moyen des sens; la réalité autochtone; répondre aux clients autochtones : à quoi ressemble réellement l'établissement d'alliances; le traumatisme et le cerveau; briser la honte liée à la victimisation des hommes; l'exploitation sexuelle commerciale des garçons et des adolescents de sexe masculin; la toxicomanie du point de vue de la traite; le traumatisme vicariant et les soins personnels; l'usure de la compassion.

Étant donné la philosophie de la Coalition selon laquelle le savoir devrait être facilement accessible et gratuit, en particulier le savoir qui permet de sauver des vies et qui contribue au rétablissement, cette formation était offerte gratuitement à tous les professionnels de première ligne dans l'ensemble de la province. Cette initiative de formation a été rendue possible grâce au financement que la Coalition a reçu du Bureau de coordination de la lutte contre la traite des personnes au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. De plus, cette formation n'aurait pas pu avoir lieu sans le soutien d'organismes membres et non membres dans la RCN, notamment : Tungasuuvigat Inuit, A

New Day, Prévention du crime Ottawa, le Centre des femmes St. Joe's, Bridgehead, Second Cup, Voice Found, YouTurn, CALACS francophone d'Ottawa, Échec au crime, Pauktuutit Inuit Women of Canada, Nation métisse de l'Ontario, Kind Space et Minwaashin Lodge. Au bout du compte, la Coalition, en collaboration avec ses membres, a été en mesure de former, d'habiliter et de préparer avec succès 45 professionnels de première ligne de la RCN et de l'ensemble de l'Ontario.

La Coalition a discuté de la poursuite de cette initiative de formation incroyable en 2019, mais en raison des ressources limitées, cela n'a pas pu être possible. Cette conversation va toutefois se poursuivre en particulier à la lumière du succès de la formation elle-même et de la rétroaction positive que nous avons reçue des fournisseurs de services. Restez à l'affût pour plus d'informations et suivez nos médias sociaux pour rester au courant!

2. Changements au programme de formation de la COMFTP – Nouvelle formation offerte sur la traite de la main-d'œuvre et la traite des organes

En 2017, le modèle de la prestation du programme de formation de la Coalition a été modifié de sorte à ce que la formation soit offerte le deuxième mardi de chaque mois (sauf en août et décembre), ainsi que deux jours en janvier (puisque c'est le mois de la lutte contre la traite des personnes). Des discussions ont eu lieu concernant la

mise en place de frais de 10 \$ par personne, avec l'espoir que le fait de demander aux participants de payer un petit montant contribuerait à garantir leur présence à la formation. La formation des groupes de fournisseurs en dehors de ces dates devait continuer à être offerte sur demande.

Selon les données actuelles, cette nouvelle méthode n'est pas efficace. C'est pourquoi, la Coalition a réservé du temps au cours de 2019 pour réévaluer ses programmes de formation afin de veiller à ce qu'elle offre de la formation qui soit nécessaire et accessible. Nous nous employons à élaborer des stratégies à long terme et durables pour la formation que nous espérons pouvoir mettre en œuvre en 2020.

Toutefois, la Coalition a remarqué que la traite de la main-d'œuvre et la traite des organes sont deux domaines où de la formation supplémentaire est nécessaire afin de contribuer à l'accroissement de la sensibilisation parmi les travailleurs de première ligne, y compris les forces de l'ordre, les professionnels de la santé, et d'autres fournisseurs de services. C'est pourquoi, le Comité relatif aux prélèvements et à la collecte d'organes et celui relatif à la traite de la main-d'œuvre ont tous deux élaboré des programmes de formation exhaustifs, qu'ils ont l'intention d'offrir aux membres de la COMFTP et aux groupes locaux dès 2020. La Coalition s'attend à ce que la participation à ces nouvelles possibilités de formation sera importante, étant donné le besoin d'informations

relativement à ces formes de traite des personnes dont on parle moins. Nous espérons offrir dorénavant cette formation de manière semi-régulière.

3. De la participation autochtone au partenariat autochtone véritable.

En 2017, la Coalition a signalé qu'un grand nombre d'organismes des Premières Nations, métis et inuits (PNMI) étaient devenus membres de la Coalition. C'est un honneur pour la Coalition de recevoir ces groupes et qu'ils aient de l'influence sur les initiatives et les opérations de la COMFTP. La Coalition a toujours eu l'intention de nouer de solides partenariats avec les communautés et les organismes autochtones locaux, puisqu'il faut être uni pour parvenir à lutter contre la traite des personnes, en particulier dans la RCN.

En décembre 2018, le chef du Comité relatifs aux Autochtones de la Coalition a constaté qu'un nouveau groupe de travail axé spécifiquement sur les questions autochtones était en train d'être créé dans la RCN. Le groupe de travail **ACTION** (*Anti-Violence & Coercion Taskforce for Indigenous Organizations & Networks* [le groupe de travail axé sur la lutte contre la violence et la coercition pour les réseaux et les organismes autochtones]) est composé d'organismes des PNMI dont le siège est à Ottawa et dans les environs, qui s'emploient à lutter contre la violence et l'exploitation du point de vue de leurs communautés respectives. Étant donné

que ce nouveau groupe de travail sera au service de la communauté autochtone dans la RCN de manière ciblée, la Coalition vise à abandonner progressivement la participation autochtone (par l'entremise du Comité relatifs aux Autochtones) et au lieu de cela, de nouer un partenariat autochtone véritable en travaillant en tandem avec le groupe ACTION. Ces discussions se poursuivent et cette transition s'est poursuivie tout au long de 2019. Nous espérons voir une augmentation significative de la participation et du partenariat avec ACTION et d'autres groupes autochtones dans la RCN à l'avenir, et nous attendons avec impatience que cela se produise en 2020.

4. La Coalition et Freedom Collaborative.

Au cours de 2017, la COMFTP a continué à renforcer son partenariat avec Freedom Collaborative et est devenue son ambassadrice canadienne. Cela a inclus l'organisation d'une présentation sur Freedom Collaborative au cours de la formation « La traite des personnes en première ligne » de la Coalition. Freedom Collaborative est une plateforme en ligne qui vise à intégrer chaque facette du mouvement de lutte contre la traite, en permettant aux défenseurs, aux praticiens, aux responsables politiques et aux chercheurs de contribuer à sa base de connaissances collective et d'en bénéficier. Grâce à l'utilisation de la Freedom Library (disponible en anglais seulement), du Freedom Registry international (en anglais seulement), et d'une carte interactive collaborative,

toutes les personnes qui s'intéressent à la traite des personnes peuvent communiquer entre elles, échanger des ressources et collaborer en temps réel.

Comme Freedom Collaborative a poursuivi sa croissance et son expansion dans le monde, il n'est plus nécessaire que nous agissions à titre d'ambassadeur propre à un pays pour Freedom Collaborative. En 2019, Chab Dai Canada a mis fin à ses activités, maintenant que Freedom Collaborative est en pleine expansion et fonctionne bien à partir des bureaux internationaux de Chab Dai. La Coalition se réjouit de ce changement et est reconnaissante du rôle que nous avons pu jouer pour aider Freedom Collaborative à réussir au Canada. Pendant cette période de transition, la Coalition étudiera les possibilités de continuer à apporter du soutien aux efforts de Freedom Collaborative, tout en utilisant efficacement les ressources et le temps des bénévoles de la Coalition. Nous encourageons nos membres et les autres intervenants communautaires à avoir recours aux services de Freedom Collaborative autant que possible; elle constitue une ressource incroyable et a un potentiel immense!

5. Changement à la tête de la Coalition

Comme c'est le cas avec tous les groupes de bénévoles, la Coalition souhaite la bienvenue à de nouvelles personnes et dit au revoir à de vieux amis de manière régulière. En 2018, Zaneta Miranbigi, qui a assumé les

fonctions de présidente pendant quatre ans, a démissionné. Le travail que Zaneta a effectué en collaboration avec nos autres membres, les partenaires et les bénévoles de la COMFTP a été remarquable. Elle a consacré plusieurs années de sa vie au soutien de la COMFTP et à la lutte contre la traite des personnes dans la RCN. Elle a été en mesure de travailler de manière collaborative et d'offrir une plateforme où les organismes et les fournisseurs de services de première ligne locaux peuvent se réunir, apprendre les uns des autres, et s'entraider pour mieux répondre aux besoins des personnes qui ont échappé à une situation de traite des personnes ou qui sont en train de le faire. Zaneta était et continue d'être une force passionnée de compassion et de changements. Même si elle a pris du recul en ce qui concerne son travail avec la COMFTP, elle laisse derrière elle un héritage sans précédent dans l'histoire de la Coalition. La Coalition lui est reconnaissante pour ses efforts incessants et ses sacrifices sans limites. Elle a laissé sa marque sur le mouvement de la lutte contre la traite des personnes dans la RCN et elle nous manquera beaucoup.

La Coalition ira de l'avant sous la direction de Garifalia Milousis. En tant que présidente de la Coalition, la mission de Garifalia est simple : servir les fournisseurs de première ligne qui offrent des ressources et des services cruciaux aux personnes survivantes de la traite des personnes; soutenir les membres,

les partenaires et les bénévoles de la COMFTP alors qu'ils collaborent entre eux pour soutenir les victimes et habiliter les personnes survivantes dans la RCN; avoir une influence sur le changement positif en vue de mettre un terme à la traite et à l'exploitation des personnes, quelle qu'en soit la forme. Elle a hâte de poursuivre l'excellent travail de la Coalition et d'en élargir la portée dans d'autres secteurs alors que la capacité de la Coalition à provoquer des changements s'accroît.

6. Événements de collecte de fonds « portes ouvertes Espoir et guérison »

Le 14 juin 2018, la COMFTP a organisé ses toutes premières « portes ouvertes Espoir et guérison », qui étaient un événement de collecte de fonds pour célébrer le parcours de guérison des personnes qui ont subi la traite des personnes. L'objectif de cet événement était de montrer la résilience des personnes survivantes qui sont capables de trouver de l'espoir et du rétablissement après le traumatisme.

L'événement de collecte de fonds s'est tenu dans la Galerie orange à Ottawa (Ontario). Le point de mire de la soirée était les photographies et l'art produits par les personnes survivantes.

La COMFTP souhaitait fournir une plateforme à chaque artiste et personne survivante, c'est pourquoi elle a contribué à la tenue d'une vente aux enchères de chaque œuvre d'art. La recette de la vente des billets a servi à soutenir les activités de la COMFTP,

tandis que la totalité de celle de la vente aux enchères a été remise directement aux personnes survivantes.

Le premier événement « portes ouvertes Espoir et guérison » a été une immense réussite. Au cours de la soirée, il y a eu de la musique en direct, des boissons, des œuvres d'art incroyables, la participation par les participants à un atelier de travail d'art-thérapie, la tenue par des organismes locaux de tables d'information et les récits d'espoir et de résilience des personnes survivantes. Cela a été un grand moment d'encouragement et d'inspiration pour tout le monde. Cela a été un grand plaisir et un immense honneur pour la Coalition d'être en mesure d'organiser un événement si incroyable, qui a permis non seulement de faire en sorte que les personnes survivantes reçoivent du soutien financier, mais leur a également offert un lieu où elles ont pu raconter leur histoire d'espoir et de victoire.

Le 12 juin 2019, la Coalition a organisé le deuxième événement annuel « portes ouvertes Espoir et guérison ». Tandis que moins de personnes sont venues à cet événement, la Coalition a été ravie que des personnes survivantes locales racontent leur histoire d'espoir et de guérison aux participants, et nous nous sommes réjouis de collecter une fois de plus des fonds pour les personnes survivantes locales en mettant aux enchères leurs œuvres d'art magnifiques. Le Comité des événements de la Coalition a déjà pris des mesures pour veiller à ce que notre troisième

événement annuel « portes ouvertes Espoir et guérison » en 2020 soit une grande réussite, et nous sommes heureux de voir que cet événement est devenu un événement annuel. Restez à l'affût pour plus d'informations et suivez nos médias sociaux pour des informations concernant nos événements en 2020.

7. La formation des bénévoles

En 2018, la Coalition a été ravie d'accueillir un certain nombre de nouveaux bénévoles. Au total, douze personnes ont suivi notre programme de formation des bénévoles, et cinq autres volontaires ont joint nos rangs en 2019. Nous remercions tous nos bénévoles et sommes enchantés de travailler en partenariat avec ces personnes enthousiastes pour continuer à faire du bon travail dans la RCN.

La traite des personnes et les besoins des personnes survivantes

Selon le *Code criminel* canadien, une personne est coupable du crime de la traite des personnes si elle « recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation. »¹ Au Canada, la définition juridique de la traite des personnes concerne l'exploitation et ne nécessite pas qu'il y ait des déplacements. Une personne en exploite une autre si elle :

*... l'amène à fournir son travail ou ses services, par des agissements dont il est raisonnable de s'attendre, compte tenu du contexte, à ce qu'ils lui fassent croire qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît.*²

Une personne peut en exploiter une autre en utilisant ou en menaçant d'utiliser la force ou toute autre forme de contrainte; en recourant à la tromperie; en abusant de son pouvoir ou de la confiance d'une personne.³ Une personne peut également en exploiter une autre si elle l'amène par les mêmes

moyens à se faire prélever un organe ou des tissus.⁴

La traite des personnes a lieu à la fois entre plusieurs pays et à l'intérieur d'un pays et ne fait pas de discrimination fondée sur la race ou le milieu social, même si, selon les membres de la Coalition, les femmes, les jeunes et les Autochtones semblent être les plus touchés dans la RCN.

Chaque cas de traite des personnes est unique – de la durée de l'exploitation, à l'âge où la personne a été contrainte à la situation de traite, à son expérience particulière de l'exploitation. Ce qui est également unique, c'est la manière dont la personne survivante a réagi à cette expérience. Par conséquent, les personnes qui ont échappé à une situation de traite des personnes ou sont en train de le faire présentent un grand éventail de besoins immédiats, à court terme et à long terme. Il est possible que certaines personnes aient besoin de plus de services que d'autres, que certaines personnes aient besoin des mêmes ressources pour une période différente que d'autres. Les besoins des victimes et des personnes survivantes varient selon leur état psychologique, leur âge, le stade de leur guérison et leur expérience. Des services juridiques et des soins médicaux à court terme, au traitement de la toxicomanie et à l'initiation à la vie quotidienne, à long terme, le type de besoins variera d'une personne survivante à une autre. Il faut

¹Code criminel, L.R.C (1985), ch. C-46, paragr. 279.01(1).

²Code criminel, L.R.C (1985), ch. C-46, paragr. 279.04(1).

³Code criminel, L.R.C (1985), ch. C-46, paragr. 279.04(2).

⁴Code criminel, L.R.C (1985), ch. C-46, paragr. 279.04(3).

hiérarchiser ces besoins et y répondre en fonction du vécu de la personne.

C'est pourquoi, une offre uniformisée de services en réaction à la traite des personnes n'est pas réaliste et ne devrait pas être adoptée. Une telle réaction serait inefficace et causerait probablement de la « revictimisation », des blessures supplémentaires et un traumatisme accru. Toutefois, des éléments fondamentaux et coordonnés sont nécessaires dans l'ensemble. La réaction en matière de services doit mener à l'action et axée sur la personne qui a fait ou fait encore l'objet de traite. En d'autres termes, il doit y avoir des normes et des directives fondamentales qui éclairent des réactions personnalisées aux besoins des victimes et des personnes survivantes. Entre autres, chaque personne survivante mérite une réaction sécuritaire, qui la respecte, en temps opportun, sensible à sa culture et axée sur les clients. Veiller à la sécurité de la personne survivante et du fournisseur de services est toujours le premier impératif et doit être constamment évalué et réévalué pendant le rétablissement et la guérison de la personne. L'objectif de tous les fournisseurs de services lorsqu'ils assistent une personne survivante de la traite des personnes est d'aider cette personne à guérir et à regagner le contrôle de sa vie. En fin de compte, cela habilite la personne survivante à pouvoir vivre de nouveau de manière indépendante ou interdépendante dans la collectivité. Ce parcours de guérison est rendu plus aisé

lorsque les fournisseurs de services sont en mesure d'offrir une intervention ou réaction personnalisée à chaque personne qui cherche à obtenir de l'aide et du soutien.

La Coalition a établi l'existence de deux mythes répandus qui nuisent aux changements positifs concernant cette question. En tant que coalition, nous avons attiré l'attention sur ces mythes dans des rapports précédents, et nous continuerons de le faire jusqu'à ce que nos membres soient satisfaits que la compréhension que la société a de la traite des personnes n'est plus informée par ces inexactitudes. Ci-dessous se trouve l'explication de ces deux mythes courants et la réaction à leur sujet :

(1) La traite des personnes et le passage de clandestins sont deux choses différentes.

La traite des personnes et le passage de clandestins sont deux infractions très différentes. Le passage de clandestins correspond au fait d'inciter une ou plusieurs personnes à passer une frontière internationale sans un visa, un passeport ou tout autre document de voyage. Le passage de clandestins est une relation d'affaires qui prend fin après l'arrivée au lieu convenu. À l'inverse de la traite des personnes, il n'y a pas d'exploitation intrinsèque à une situation de passage de clandestins. Malheureusement, ces deux infractions sont souvent mentionnées indifféremment. C'est en partie parce que, parfois, une

transaction de passage de clandestins peut devenir une situation de traite des personnes, puisque la personne ne possède pas de papiers en règle et est dans une situation de vulnérabilité qui l'amène à pouvoir faire l'objet d'exploitation. Il faut, toutefois, faire une distinction importante entre ces deux infractions. Si cette distinction n'est pas faite, et ces deux situations sont considérées interchangeables, il y a un risque que les victimes et les personnes survivantes de la traite des personnes soient ignorées et effacées. Par conséquent, afin de mieux garantir que les personnes sont en mesure de demander de l'aide et d'accomplir leur rétablissement en toute sécurité, il faut que notre société soit consciente de cette nuance.

(2) La traite des personnes à des fins sexuelles n'est pas la même chose que la prostitution.

La prostitution constitue l'échange consensuel d'argent contre des services sexuels. Typiquement, seulement deux personnes prennent part à la transaction : la personne qui achète les services sexuels et la personne qui les offre. Bien que tous les cas de traite à des fins sexuelles comprennent l'échange de services sexuels contre de l'argent, la traite à des fins sexuelles comprend l'exploitation directe par des trafiquants ou des proxénètes. Cela signifie, qu'à l'inverse de la plupart des personnes qui se prostituent, les victimes de la traite à des fins sexuelles ne sont pas en mesure de contrôler leurs revenus, de choisir leurs conditions de

travail, de décider quels services sexuels offrir, ou de choisir leurs clients. Par conséquent, il faudrait distinguer la prostitution de la traite à des fins sexuelles.

Cela dit, il est important de noter que la prostitution peut facilement devenir une situation de traite à des fins sexuelles, tout particulièrement lorsqu'une tierce partie y prend part. Les membres de la Coalition ont remarqué que de nombreuses victimes avec lesquelles ils travaillent, étaient à l'origine dans des situations de prostitution consensuelle, mais ont vécu plus tard une situation d'exploitation. C'est pourquoi, tandis que la Coalition ne se prononce pas sur la prostitution en tant que question politique, nos membres sont confrontés directement à la réalité du fait que la séparation entre la prostitution et la traite à des fins sexuelles peut devenir floue, en particulier lorsque la personne qui y prend part fait face à des formes intersectionnelles de vulnérabilité et de marginalisation. C'est pourquoi la Coalition et ses membres visent à promouvoir un lieu sécuritaire où des personnes de diverses origines peuvent chercher à obtenir du soutien.

Événements importants non liés à la COMFTP en 2018-2019

1. Consultations nationales avec Sécurité publique Canada et le Groupe de travail fédéral sur la traite des personnes

En juin 2012, le gouvernement du Canada a mis en œuvre son « Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes », une initiative qui a été informée et orientée par le Protocole relatif à la traite des personnes.⁵ Selon le site Web de Sécurité publique Canada : « Le Plan d'action national inclut des **initiatives à l'échelle nationale et internationale**, et vise à lutter contre le **travail forcé** (par exemple, l'élaboration de produits de sensibilisation pour les travailleurs temporaires étrangers, les employeurs et les tiers) et l'**exploitation sexuelle** (par exemple, le financement d'initiatives visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles). Il vise également le **soutien aux victimes** (par exemple, le financement de projet grâce au *Fonds d'aide aux victimes* de Justice Canada). »⁶

Après la fin de la période de mise en œuvre prévue du Plan d'action national, Sécurité publique Canada et le Groupe de travail fédéral sur la traite des personnes (GTTP) ont effectué une évaluation exhaustive du plan, de sorte que les succès et les échecs du vieux

plan puissent éclairer la création d'un nouveau plan.

La période d'évaluation s'est achevée en octobre 2017. Sécurité publique Canada a mis l'accent sur les constatations suivantes :

- **Prévention** – le Plan d'action national a contribué à la sensibilisation à la traite des personnes parmi les hauts fonctionnaires fédéraux; il est toutefois difficile de savoir si le plan a débouché sur une prise de conscience accrue dans la société;
- **Protection** – le Plan d'action national a amélioré la reconnaissance, la protection et le soutien globaux accordés aux victimes au cours de leur rétablissement;
- **Poursuite** – le Plan d'action national avait pour objectif de contribuer au renforcement de la coordination et de la collecte de renseignements, ainsi qu'à la perturbation des activités criminelles, bien qu'il soit difficile de savoir si le plan a été en mesure d'atteindre ce but;
- **Partenariats** – même si le Plan d'action national a débouché sur un accroissement de la collaboration, Sécurité publique Canada a mis l'accent sur le fait qu'il demeure possible d'améliorer la collaboration entre les institutions fédérales, les provinces et les territoires, et les organismes non gouvernementaux, ainsi qu'avec

⁵<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/wy-frwrdr-nd-hmn-trffckng-ppr/index-fr.aspx#s1>

⁶*Ibid.*

d'autres partenaires internationaux.⁷

Sécurité publique Canada a également été en mesure de cerner plusieurs lacunes et problèmes continus y compris : « une focalisation accrue sur la traite à des fins de travail, un mécanisme centralisé de collecte de données, un mécanisme national d'orientation et un plus grand soutien aux victimes et aux personnes vulnérables ». ⁸ L'évaluation horizontale de 2016-2017 du Plan d'action national a débouché sur les quatre recommandations suivantes :

- Le besoin d'élaborer et de mettre en œuvre une approche coordonnée visant le besoin continu de lutter contre la traite des personnes, au Canada et dans le monde;
- L'importance de renforcer les partenariats avec d'autres ordres de gouvernement, les collectivités autochtones, le public et le secteur privé et de créer des partenariats bilatéraux et multilatéraux;
- La création d'un mécanisme pour accroître l'accessibilité aux ressources mettant en contact les victimes avec des fournisseurs de services engagés vers l'accès à des services ciblés ainsi que faciliter les déclarations de traite des personnes;
- Le besoin de renforcer la capacité du Canada de recueillir des

données à l'échelle nationale sur la traite des personnes.⁹

Il est également important de noter que, dans son évaluation des efforts du Canada pour éliminer la traite des personnes, le *Rapport sur la traite des personnes aux États-Unis* de 2016-2017 a conclu que :

- « **La sensibilisation à la traite à des fins sexuelles et les ressources pour lutter contre cette traite sont beaucoup plus importantes que celles visant à lutter contre la traite à des fins de travail;**
- les organismes non gouvernementaux (ONG) ont rapporté que **le financement du gouvernement dans des services spécialisés était inadéquat;**
- La qualité, le délai et la gamme de tels services varient d'une province ou d'un territoire à l'autre. **La coordination entre les organismes est également inégale** d'une province ou d'un territoire à l'autre, et il en va de même pour la **collecte de données à l'échelle nationale** sur les efforts de lutte contre la traite. » ¹⁰

Sécurité publique Canada et le GTTP ont déclaré que la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes « doit avoir un cadre d'action clair et être guidée par des principes

⁷Ibid.

⁸Ibid.

⁹Ibid.

¹⁰Ibid.

clés.»¹¹ Sur son site Web, Sécurité publique Canada énumère les principes éventuels suivants qu'une nouvelle stratégie nationale pourrait inclure :

- **La protection des victimes** – cela garantit que toute stratégie exprime de la compassion à l'égard des victimes, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale en garantissant que la stratégie comprend des mesures en matière d'application de la loi et de justice pénale qui respectent et font progresser les obligations internationales du Canada;
- **Coopération** – cela accorde la priorité à la conclusion de partenariats significatifs entre tous les ordres de gouvernement, le secteur privé, le public et la communauté internationale, et à leur renforcement;
- **Être fondée sur les faits** – cela met l'accent sur la mise en place d'une collecte de données et de méthodologies d'analyse adéquates;
- **Viabilité** – cela met l'accent sur l'importance de l'utilisation efficace des ressources existantes, de telle sorte que des investissements viables puissent être faits régulièrement;
- **Responsabilisation** – cela garantit que l'objectif de chaque étape

de la stratégie (c.-à-d. le financement, la mise en œuvre et l'évaluation) est défini et que des rôles et des responsabilités mesurables y sont associés;

- **Approche intégrée** – cela vise à élaborer une stratégie cohérente et convaincante qui travaille en tandem avec les politiques et les programmes sociaux et économiques (par exemple en matière d'éducation, de santé et de réduction de la pauvreté, etc.);
- **Sensible au sexe et à la diversité** – cela adopte les angles du sexe et de la diversité comme moyen de garantir des réponses intersectionnelles aux besoins uniques des personnes vulnérables et marginalisées;
- **Être fondée sur les droits de la personne** – cela intègre les politiques relatives à la lutte contre la traite des personnes au vaste cadre de la promotion des droits de la personne, au Canada et dans le monde;
- **Adaptabilité** – cela ajoute de la souplesse à la stratégie afin de veiller à ce que les mesures gouvernementales en réaction à la traite des personnes soient à jour et puissent s'adapter à de nouveaux problèmes et à des menaces émergentes;
- **Sensible à la technologie** – cela amène la technologie au premier plan de la stratégie de lutte contre

¹¹*Ibid.*

la traite des personnes en faisant en sorte que l'utilisation et la mauvaise utilisation de la technologie sont prises en compte.¹²

La Coalition a été ravie de prendre part à une des consultations nationales de Sécurité publique Canada. Elle a eu lieu en septembre 2018 à Toronto (Ontario). La présidente de la Coalition, ainsi que d'autres membres, était présente pendant toute la consultation. Six thèmes principaux ont été discutés longuement, à savoir :

- **La collaboration accrue;**
- **La protection des victimes;**
- **La collecte des données;**
- **La traite de la main-d'œuvre;**
- **L'application de la loi et les poursuites;**
- **Les solutions technologiques et de l'industrie.**

Sécurité publique Canada a publié la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes en 2019. Cela a été un très grand honneur pour la Coalition d'avoir pris part à la consultation qui éclairera la stratégie, et nous entendons avec impatience la mise en œuvre continue du nouveau plan national d'action contre la traite des personnes.

2. La nouvelle Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes et le nouvel outil de collecte des données

En 2018, le gouvernement fédéral a annoncé le lancement d'une nouvelle

ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes. Le lancement officiel a eu lieu le 29 mai 2019. Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes (CCMFTP) dirige cette nouvelle initiative incroyable. Le CCMFTP est un organisme de bienfaisance nationale qui se consacre à la lutte contre la traite des personnes au Canada. Il a été fondé en réponse au *Groupe de travail national sur la traite de femmes et de filles autochtones au Canada* et son objectif est de renforcer la collaboration entre les fonctionnaires, les groupes à but non lucratif et les personnes survivantes, entre autres.

En novembre 2018, la COMFTP a été invité à participer à une séance d'information sur la ligne d'urgence nationale. Le CCMFTP a déclaré que la ligne d'urgence serait à la fois un système de renvois centralisé et un outil de collecte de données. Elle offre des ressources sûres pour les victimes et le grand public. Voici quelques-uns des éléments clés qui ont été abordés :

- La ligne d'urgence servira de ressource multilingue, confidentielle, et axée sur les victimes 24 heures sur 24, sept jours sur sept pour offrir aux victimes et aux personnes survivantes un point d'accès supplémentaire à des services d'urgence, transitionnels, ou juridiques et sociaux à long terme d'importance vitale;
- La ligne d'urgence sera pourvue d'experts en traite des personnes

¹²*ibid.*

qui posséderont plus de 60 heures de formation approfondie;

- La ligne d'urgence sera appuyée par des partenariats avec des fournisseurs de services et des forces de l'ordre;
- Il existera deux versions de l'annuaire : une version **publique** (contenant des informations de base sur les ressources et les services offerts), et une version **privée** (avec des renseignements détaillés sur chaque ressource);
- Ce projet nécessitera une mise en correspondance exhaustive des contacts des forces de l'ordre, des fournisseurs de services et d'autres organismes, y compris les ressources spécifiquement destinées aux Autochtones et les intervenants communautaires;
- Des politiques en matière de signalement et de renvois seront en place pour chaque type d'organisme;
- La ligne d'urgence servira de base de données exhaustive afin d'aider les fournisseurs services dans des situations difficiles, par exemple faciliter le transfert personnalisé des soins lorsqu'une victime sait qu'elle sera transférée à une nouvelle ville ou entité juridique;
- Les intervenants de la Ligne d'urgence effectueront une évaluation de la sécurité et une

évaluation de base de la situation de traite, et décideront alors qu'elle sera la meilleure marche à suivre;

- Les intervenants de la ligne d'urgence auront l'obligation de signaler toute situation de traite;
- La ligne d'urgence servira de point de triage afin de diriger les victimes vers les ressources appropriées en temps opportun – elle n'offrira pas de counseling;
- La ligne d'urgence recueillera des données et des renseignements sur toutes les formes de traite des personnes, y compris la traite de la main-d'œuvre et le trafic d'organes;
- Les renseignements seront rendus publics en fonction des besoins et des possibilités.

Le CCMFTP organisera des campagnes médiatiques afin de joindre des femmes et des filles qui n'ont pas conscience qu'elles font l'objet de la traite des personnes ou qui ne s'identifient pas comme des victimes de la traite des personnes.

Comme il est mentionné ci-dessus, cette ligne d'urgence nationale incroyable a été lancée en mai 2019. Selon la COMFTP, entre mai et décembre 2019, la ligne d'urgence a reçu plus de 1 200 notifications de traite des personnes, y compris des appels, des courriels, des envois de formulaires disponibles en ligne, et des conversa-

tions de bavardage en ligne de collectivités de partout au Canada. La Coalition appuie pleinement la ligne d'urgence, et a l'intention de créer un partenariat avec le CCMFTP de toutes les façons possibles pour garantir que cette nouvelle initiative est une réussite.

Obstacles généraux (qui se poursuivent)

Fâcheusement, plusieurs des obstacles relevés dans le *Rapport annuel de 2017 de la COMFTP* ont continué d'exister en 2018 et 2019. Ils sont résumés ci-après.

1. Il n'existe aucun protocole officiel d'intervention en matière de lutte contre la traite des personnes pour la RCN.

Il n'existe aucun protocole officiel d'intervention local dans la RCN. Cela a nui aux communications, à la connectivité et à la coopération entre les organismes, en particulier entre les villes et les provinces. Cela entraîne les problèmes suivants : l'interruption de la prestation des services ou la perte de contact lorsque la transition en matière de services aurait été autrement possible; des communications rompues entre les fournisseurs de services et les victimes; et l'intervention des fournisseurs de services de première ligne et la fourniture des ressources sont fragmentées, ce qui entraîne la non satisfaction des besoins des personnes survivantes.

Les fournisseurs de services ont signalé qu'ils n'étaient pas au courant des services offerts dans la RCN qui appuient les personnes qui ont fait l'objet de la traite des personnes; les professionnels de première ligne ont signalé qu'un inventaire des services et des ressources dans la RCN leur seraient utiles. Idéalement, cela ferait partie du protocole d'intervention, ainsi que d'un petit manuel de référence qui servirait à rappeler aux professionnels de première

ligne qui ont déjà reçu une formation les informations pertinentes lorsqu'ils assistent une personne survivante ou une victime.

Même lorsque les organismes et les services sont connus, les membres de la COMFTP ont constaté qu'il y avait des problèmes relativement à la confidentialité et à l'échange d'informations entre les agences. Cela nuit à l'expérience de prestation de services intégrés à laquelle chaque victime et chaque personne survivante a droit.

Un protocole d'intervention local qui est élaboré avec la participation des organismes locaux normaliserait l'intervention auprès d'une personne qui a fait l'objet de la traite des personnes. De plus, cela garantirait que les ressources de lutte contre la traite des personnes et les systèmes de soutien sont entiers, complets et en mesure de satisfaire les besoins des victimes et des personnes survivantes. Un tel protocole éliminerait également les obstacles à la communication, servirait à appuyer un continuum entre les services et pourrait également servir à régler les problèmes relatifs à la confidentialité liés à l'échange des informations concernant les victimes. Il est particulièrement important de garder à l'esprit que le fait d'obliger une victime à répéter son histoire à chaque fournisseur de services la victimise à nouveau. Par conséquent, il est préférable qu'un transfert personnalisé de soins se produise de manière sécuritaire, confidentielle et respectueuse. Nos membres croient qu'un protocole de lutte contre la

traite des personnes propre à la RCN contribuerait à l'atteinte de ces objectifs.

2. Seulement un nombre limité de fournisseurs traditionnels et non traditionnels dans tous les secteurs ont reçu de la formation sur la traite des personnes.

Bien que le nombre de fournisseurs de services qui ont reçu de la formation sur la traite des personnes continu d'augmenter, un grand nombre de fournisseurs n'en a toujours pas reçu. À cause du manque de connaissances sur les indicateurs de la traite des personnes et la manière appropriée d'intervenir, les besoins des victimes et des personnes survivantes qui cherchent à obtenir du soutien ne seraient pas adéquatement satisfaits ou ces personnes sont complètement négligées. Le besoin de formation est donc toujours présent.

Les membres de la Coalition ont remarqué une certaine résistance quant à la reconnaissance que les enfants font l'objet de traite depuis les foyers de groupe. De même, la communauté médicale se refuse à reconnaître que des victimes de la traite des personnes se présentent dans les hôpitaux et les cliniques pour tenter d'obtenir des soins, alors que les trafiquants sont présents, ou qu'elles sont menacées par eux. Ce petit nombre d'exemples constitue des occasions manquées d'apporter de l'aide aux victimes.

En outre, les personnes qui ont fait l'objet de la traite des personnes semblent préférer des thérapeutes et

des conseillers qui ont reçu une formation particulière sur la traite des personnes. Malheureusement nos membres ont signalé qu'il y avait un manque de compréhension de la part des conseillers concernant la traite des personnes, ce qui fait que les victimes et les personnes survivantes se sentent en partie incomprises et pas entièrement entendues. Cette réalité tragique contribue à perpétuer l'isolement et à dissuader les victimes de chercher à obtenir des services de counseling de peur d'être jugées ou victimisées à nouveau. Cela est particulièrement vrai dans les situations où les victimes sont des hommes, ou des membres de la communauté LGBTQ2+.

En vue de faire disparaître cet obstacle, la COMFTP continuera de communiquer avec les fournisseurs de services traditionnels et non traditionnels et de répondre à leurs besoins en formation au moyen de son programme de formation. Nous espérons qu'en continuant à offrir de la formation de haute qualité, nous serons en mesure de répondre à ce besoin.

3. Absence de programmes de financement permanents et durables.

La plupart des organismes et des groupes qui luttent contre la traite des personnes dans la RCN sont financés à l'aide de dons privés ou d'initiatives de financement temporaires. Peu importe l'efficacité des programmes de ces organismes, lorsque le financement s'arrête, il devient très difficile de continuer ces

initiatives. Bref, à cause du manque de financement, non seulement de nouvelles ressources ne sont pas disponibles, mais aussi beaucoup des ressources qui sont offertes actuellement ne sont pas durables. De ce fait, des ressources précieuses sont offertes aux victimes et aux personnes survivantes de manière précaire; si le financement venait à disparaître, les services sur lesquels les personnes survivantes comptent ne seront plus offerts. Si cela se produisait, il y aurait un grand risque que les victimes et les personnes survivantes fassent l'objet de revictimisation à cause d'une vulnérabilité soudaine. Un financement durable est donc nécessaire.

De nombreux organismes, comme la COMFTP, fonctionnent grâce à des bénévoles, à des événements de collecte de fonds et à d'autres formes de financement irrégulier (p. ex, des dons privés). Cela signifie que les **groupes de lutte contre la traite des personnes font face à un risque sérieux de devoir mettre la clé sous la porte**. Ce risque est le résultat du manque de financement permanent et sûr pour couvrir les coûts liés au fonctionnement quotidien de base notamment les sites Web, les comptes de courriels, le matériel d'information et de publicité, les programmes de formation, les lieux de réunions l'équipement, les comptables, et diverses autres opérations (par exemple, le recrutement de bénévoles). Le risque de fermeture s'accompagne souvent de l'épuisement des membres et des bénévoles qui ne peuvent pas continuer à faire face à la

charge de travail qui s'accroît sans cesse et qu'ils doivent effectuer en plus de leur emploi et des exigences liées à leur vie privée. Par conséquent, les membres et les bénévoles démissionnent souvent, ce qui nuit au fonctionnement et aux activités des groupes tels que la COMFTP.

Les coalitions jouent un rôle crucial dans l'établissement et le maintien de réseaux productifs entre les intervenants locaux dans la lutte contre la traite des personnes. Elles jouent un rôle clé dans l'établissement d'une intervention cohérente en matière de lutte contre la traite des personnes qui garantit que les victimes et les personnes survivantes continuent de recevoir des soins de qualité. Elles jouent également un rôle clé dans la coordination de services et de ressources durables dans la collectivité. C'est pourquoi, nos membres sont d'avis que **le financement permanent d'au moins un poste dans chaque coalition devrait être offert** afin que les coalitions puissent poursuivre leurs travaux de soutien des opérations communautaires de manière régulière.

4. Manque de connaissances concernant les personnes qui font l'objet de la traite des personnes et qui appartiennent à la communauté LGTBQ2+, ainsi que des ressources qui leurs sont offertes.

Nos membres signalent que les personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenre, queers, ou bispirituelles (LGBTQ2+) continuent de représenter un nombre disproportionné des victimes de la traite des personnes. Malheureusement, on sait peu de choses sur cette

intersection, car ce type de données souvent soit n'est pas recueilli ou l'a été d'une manière non normalisée. De plus, de nombreuses personnes de la communauté LGTBQ2+ craignent la « revictimisation » et la discrimination. À cause de cela, peu de personnes déclarent leur identité de genre ou leur orientation sexuelle aux fournisseurs de services. Ce manque de données empêche que les services et les ressources appropriés soient réaffectés à cette communauté. Cela empêche également l'investissement dans des ressources pour élaborer une compréhension de l'expérience des victimes de la traite des personnes qui sont LGBTQ2+. Comme la compréhension sert de base à la prestation de services, la conséquence finale de cette lacune en matière d'information est que des services qui répondent aux besoins des victimes LGBTQ2+ ne sont pas élaborés et que ces dernières ne sont pas en mesure d'accéder à du soutien ciblé. Bien que les victimes LGBTQ2+ de la traite des personnes soient théoriquement en mesure d'avoir accès aux services de soutien aux victimes généraux, nos membres pensent que les victimes LGBTQ2+ bénéficieraient grandement de services qui répondent spécifiquement et véritablement aux besoins des personnes survivantes qui appartiennent à la communauté LGBTQ2+.

Malheureusement, à cause de ces lacunes quant à notre compréhension collective, les fournisseurs de services signalent qu'il y a un manque de forma-

tion sur la traite des personnes qui inclut la communauté LGBTQ2+. Bien que de nombreux facteurs contribuent à ce manque de connaissances, la Coalition considère qu'il est le résultat direct du manque de données mentionné dans le paragraphe précédent. Il est actuellement très difficile d'inclure des expériences de personnes LGBTQ2+ dans des discussions sur la traite des personnes, puisque si peu est connu concernant ce chevauchement. Par exemple, les fournisseurs de services ne sont encore en mesure de déterminer pourquoi les personnes LGBTQ2+ sont surreprésentées parmi les victimes de la traite des personnes. Il est possible que cela s'explique par le fait que, selon les statistiques actuelles, les jeunes LGBTQ2+ sans-abri sont trois fois plus susceptibles de participer à de la prostitution pour survivre et à des comportements sexuels à risque que leurs homologues hétérosexuels.¹³ Cela les rend particulièrement vulnérables à la traite des personnes, alors que l'isolement social et le risque de violence restreignent leur accès aux services et aux réseaux de soutien. Il est très probable que la surreprésentation des personnes LGBTQ2+ parmi les victimes de la traite des personnes soit le résultat d'autres problèmes préexistants tels que la surreprésentation des jeunes et jeunes adultes LGBTQ2+ parmi les sans-abri. Toutefois des recherches supplémentaires sont nécessaires pour vérifier ces hypothèses.

¹³Gaetz, S. (2004). "Safe streets for whom? Homeless youth, social exclusion, and criminal victimization." *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, (46) 423-455 (disponible en anglais seulement)

La Coalition a pris des mesures pour effectuer des recherches visant particulièrement cette zone de chevauchement. Malheureusement, nos recherches ont renforcé ce que nous savions déjà :

- Il existe peu de ressources qui répondent spécifiquement aux besoins des victimes issues de communautés de minorités sexuelles;
- Pas suffisamment de données sont collectées au niveau national pour tirer des conclusions exactes à propos des tendances et des réalités relatives à la traite des personnes comme celle-ci.

La Coalition poursuivra ses travaux pour contribuer à l'élimination de cet obstacle particulier à la prestation appropriée des services. Nous espérons voir une augmentation des services et des ressources locaux qui sont sensibles aux identités LGBTQ2+ dans le cadre de l'offre de services aux victimes et aux personnes survivantes de la traite des personnes. En théorie, ces services offriraient un lieu sécuritaire et accueillant pour les victimes et les personnes survivantes où elles pourraient divulguer leur identité de genre et leur orientation sexuelle et avoir accès à des ressources et à des services spécialisés, y compris des services de santé mentale liés au traumatisme qui découle de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle. Il est également nécessaire de former les professionnels et les fournisseurs de services qui luttent contre la traite et les représentants du système de justice

pénale sur les identités LGBTQ2+ car cela croise les identités et les expériences des personnes LGBTQ2+. Nous espérons que cette formation réduirait à la fois la revictimisation et améliorerait l'administration de la justice lorsque les fournisseurs de services et les juristes s'occupent de cas qui touchent des membres de la communauté LGBTQ2+.

À l'avenir, la COMFTP continuera de viser à obtenir plus d'informations et de connaissances sur les expériences des personnes qui font l'objet de la traite des personnes et qui sont LGBTQ2+. La Coalition espère élargir son réseau et renforcer les ressources communautaires afin d'améliorer l'accès aux services, au soutien et aux ressources pour les personnes LGBTQ2+.

5. Manque de connaissances concernant les hommes qui font l'objet de la traite des personnes et les ressources qui leur sont destinées.

La sensibilisation au problème de la traite des personnes continue de s'accroître, mais pas toutes les victimes de la traite des personnes reçoivent la même attention. Les victimes de sexe masculin continuent de ne pas être prises en considération dans les politiques gouvernementales, les discussions de société et les réactions locales à la traite des personnes. Cela est un problème sérieux, car habituellement, les services, le soutien et les ressources sont destinés aux femmes et aux jeunes, ce qui laisse aux victimes de sexe masculin peu d'options.

Les hommes sont généralement victimes de la traite de la main-d'œuvre (p. ex., dans les secteurs de l'agriculture, de l'hospitalité, des travaux domestiques, etc.). Cependant, la tendance dominante est que les victimes de sexe masculin de la traite des personnes sont souvent ignorées, ce qui signifie que nous ne savons pas grand-chose sur l'ampleur de la traite des hommes à des fins sexuelles. Malheureusement, du fait de l'absence de recherches et de données sur les victimes de sexe masculin, il existe des lacunes continues en matière de connaissances qui se traduisent par une réaction qui ignore ce groupe de victimes, ce qui empêche les victimes de sexe masculin de pouvoir accéder aux services et aux ressources ciblés pour leurs besoins spécifiques. Cela crée un cercle vicieux, dans lequel la victimisation des hommes continue d'être ignorée, les victimes de sexe masculin continuent de faire face à de la stigmatisation, les données continuent de ne pas représenter les victimes de sexe masculin, et donc ces dernières continuent d'être ignorées par la société et les fournisseurs de services.

Les membres de la Coalition ont signalé qu'ils rencontrent de graves difficultés lorsqu'ils tentent d'installer des victimes de sexe masculin dans des abris et des logements puisqu'il existe très peu de services qui offrent du soutien spécifique aux hommes dans le contexte de la traite des personnes. De plus, la COMFTP a été informé que, selon des observations non scientifiques, les hommes semblent

éviter de s'identifier comme des victimes de la traite à des fins sexuelles. Cela découle probablement de la peur d'être stigmatisé et de voir leur orientation sexuelle remise en question. On pense que ce cercle vicieux se traduit par des niveaux plus élevés de revictimisation et d'exploitation.

Il est nécessaire de former les travailleurs de première ligne spécifiquement sur la manière de soutenir les victimes de la traite des personnes qui sont de sexe masculin et de répondre à leurs besoins particuliers. La Coalition n'est au courant d'aucune formation dans la RCN qui soit spécifiquement axée sur la victimisation des hommes. Toutefois, elle s'est réjouie d'organiser un atelier de formation approfondie sur la victimisation des hommes dans le cadre de sa formation d'une semaine « La traite des personnes en première ligne » qui a eu lieu en juin 2018 et qui, selon nous, a contribué à mieux équiper les fournisseurs de services pour prendre des mesures à l'égard de la victimisation des hommes dans leurs agences respectives.

Dans l'avenir, la COMFTP continuera de surveiller ce domaine où des besoins existent et à promouvoir la collaboration entre les agences et les organismes locaux pour encourager la mise au point de programmes, de services et de ressources axés sur les hommes. La COMFTP a envisagé de créer un comité sur la victimisation des hommes en 2019 afin de mieux éclairer les travaux de la Coalition dans ce domaine. Toutefois, la Coalition a choisi de se concentrer sur

d'autres initiatives en 2019, et de revenir à cette idée en 2020.

6. Autres obstacles relevés en 2016-2017 qui se sont poursuivis en 2018-2019

- Absence de services après les heures d'affaires;
- De nombreuses personnes qui se trouvent dans une situation de traite des personnes ne se considèrent pas des victimes;
- Manque de place dans les foyers ou aiguillage inapproprié vers un foyer pour les victimes de la traite des personnes. Par exemple, les victimes de la traite des personnes sont parfois hébergées en urgence dans divers organismes qui ne sont pas généralement équipés adéquatement et dont le personnel n'est pas formé pour soutenir leurs besoins. Cela engendre d'autres risques et problèmes, notamment le risque de « revictimisation »;
- Les trafiquants de personnes continuent d'utiliser Internet pour cibler, recruter et exploiter les personnes vulnérables;
- Aucun centre de soins de désintoxication pour les personnes qui ont échappé à une situation de traite des personnes ainsi qu'aucuns services de traitement de la toxicomanie destinés aux jeunes;
- Absence d'un protocole normalisé d'intervention en matière de soins de santé dans la RCN propre à la traite des personnes;
- Absence de services de soins de santé à long terme et continus pour les victimes;
- Accès non fiable à des services dans la langue de choix des victimes ou absence de ces services. Par exemple, les victimes qui parlent français et vivent en Ontario ont de la difficulté à trouver des services en français. Il en va de même pour les victimes qui parlent anglais et qui vivent au Québec, ainsi que pour les victimes qui parlent des langues autochtones et qui ont du mal à trouver des services accessibles dans la plupart des localités;
- Manque continu de cohésion et de communications entre les différents organismes entre les provinces. Il a été signalé à la COMFTP que l'intervention auprès des victimes qui passent de l'Ontario au Québec ou vice-versa est un échec continu. On ne sait pas vraiment comment régler ce problème, mais au minimum, les hauts fonctionnaires des deux provinces devraient amorcer des discussions et investir des ressources en vue de trouver des solutions possibles et d'améliorer la situation actuelle;
- Il y a un manque d'information concernant l'intersectionnalité entre les problèmes liés à la santé mentale et la traite des personnes, même si des observations non scientifiques indiquent que les victimes qui ont des problèmes liés à la santé mentale sont plus vulnérables à la traite des personnes. Des recherches et des

données supplémentaires sont nécessaires pour éclairer le développement de services et de ressources appropriés destinés aux victimes de la traite des victimes qui ont des difficultés d'apprentissage et des problèmes liés à la santé mentale.

Obstacles généraux (nouveaux en 2018-2019)

1. Il y a une incertitude au sujet de la manière de faire face à des situations où des femmes qui font l'objet de traite recrutent et exploitent d'autres personnes.

De plus en plus, nos membres et nos partenaires signalent que des femmes qui font l'objet de traite ont commencé à recruter et à exploiter d'autres personnes. Selon nos observations non scientifiques, ce phénomène se produit parce que les trafiquants donnent aux victimes le choix entre continuer à offrir des services sexuels ou aider à recruter d'autres personnes comme solution de rechange. Devant ce choix, beaucoup de victimes choisissent d'aider à recruter d'autres personnes vulnérables, uniquement afin qu'elles-mêmes n'aient plus à offrir des services sexuels. Cela devient une technique de survie, une que les trafiquants utilisent pour exploiter davantage les victimes et les humilier puisqu'elles ont alors le sentiment qu'elles participent d'une certaine manière à leur propre exploitation et à l'exploitation d'autres personnes.

Il est important de noter qu'à cause des stéréotypes qui existent concernant les hommes et les femmes dans le contexte des actes criminels, il est facile pour les femmes qui font l'objet de traite de prendre part à ce type de comportement. On considère les femmes comme des victimes, pas comme des auteurs, et ce stéréotype leur permet d'éviter d'être repérées et de réussir à agir comme recruteurs pour leurs trafiquant. Dans la

mesure où ils connaissent ces stéréotypes, les trafiquants peuvent en profiter.

Il existe peu d'information sur la manière façon de faire face à ce phénomène, même si certains de nos membres ont insisté sur le fait que les femmes qui font l'objet de traite et qui aident à recruter d'autres personnes demeurent des victimes et méritent donc de recevoir du soutien.

Les membres de la Coalition rejettent la notion que l'on devrait refuser d'offrir des services à ces personnes.

Au lieu de cela, les fournisseurs de services et les professionnels de première ligne devraient se préparer et savoir comment réagir dans des scénarios comme ceux-là.

Il serait utile que chaque agence et chaque organisme aient une politique et un protocole qui décrivent la manière de faire face à ces situations et de soutenir ces victimes.

2. Il existe des problèmes continus entre les provinces et les territoires, en particulier en ce qui concerne les personnes autochtones qui cherchent à avoir accès à des services.

Nos membres ont souligné qu'en plus des obstacles qui existent entre les provinces et les territoires qui ont été mentionnés ci-dessus, il y a un manque croissant de connectivité entre les provinces et les territoires, en particulier en ce qui concerne les personnes des PNMI. Souvent, les victimes autochtones passent entre les mailles du système et

ne reçoivent pas de services adéquats lorsqu'elles déménagent ou sont forcées de le faire par leur trafiquant. Étant donné qu'il existe déjà des problèmes concernant le manque de sensibilisation culturelle parmi les forces de l'ordre, il n'est pas surprenant que ce manque de sensibilisation ait des répercussions sur la qualité de la prestation de services et de la transition des soins.

Pour éliminer cet obstacle, il faut encourager une meilleure collaboration et une meilleure coopération entre les gouvernements, les fournisseurs de services, et les autres groupes qui participent à la mobilisation contre la traite des personnes. La Coalition est d'avis que des plateformes telles que la nôtre sont un bon endroit pour établir des réseaux positifs et communautaires. Il est toutefois important de noter que, pour parvenir à éliminer cet obstacle, il est nécessaire que les dirigeants, les organismes et les communautés autochtones guident la solution, étant donné que les victimes de la traite des personnes qui sont issues des PNMI sont touchées par cet obstacle de façon particulière.

Obstacles liés à l'administration de la justice

Les domaines des poursuites judiciaires, de l'accès à la justice et de l'application de la loi continuent d'être des domaines principaux où des obstacles existent et empêchent que les victimes puissent obtenir justice. De plus, des modifications potentielles au *Code criminel* risquent d'aggraver ces obstacles continus. Ces obstacles mentionnés précédemment sont énumérés ci-dessous, ainsi que de nouveaux obstacles qui sont apparus en 2018-2019.

1. Propositions de modifications au *Code criminel* qui permettraient que les infractions liées à la traite des personnes fassent l'objet de poursuites au moyen de déclarations de culpabilité par procédure sommaire.

Suite au jugement de la Cour suprême qui vise à améliorer l'efficacité¹⁴ du système de justice pénale, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-75 qui ferait d'un nombre important d'infractions des infractions mixtes, ce qui signifie que les procureurs pourraient avoir recours à une déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Bien que les déclarations de culpabilité par procédure sommaire s'accompagnent de certains avantages, elles débouchent sur des peines de deux ans moins un jour, ou dans certains cas une simple amende. Malheureusement, le projet de loi a reçu l'assentiment royal le 21 juin

2019 sans aucun amendement à ces articles.¹⁵

La Coalition ne se prononce pas sur le projet de loi C-75 dans son ensemble, même si elle a participé à des efforts minimaux de sensibilisation concernant les dispositions particulières liées à la traite des personnes. Cela s'explique par le fait que, tandis que nos membres connaissent pertinemment l'importance de la prompt exécution de la justice, nous sommes préoccupés par le fait que les infractions liées à la traite des personnes sont incluses dans ce vaste changement législatif.

Les victimes et les personnes survivantes font déjà face à des obstacles qui paraissent insurmontables lorsqu'elles demandent justice, et beaucoup ne signalent pas les cas de traite des personnes. Cela est souvent dû au fait qu'elles ont peur de représailles de la part des trafiquants puisqu'il est courant que ces derniers possèdent des renseignements personnels détaillés sur la victime, sa famille et sa communauté. Compte tenu des circonstances préexistantes qui font qu'il est difficile pour les victimes de signaler les cas de traite des personnes et par conséquent les empêchent d'avoir accès à la justice, la COMFTP est préoccupée par les résultats et les conséquences à long terme de l'adoption de ce projet de loi.

En fin de compte, en réduisant les peines relatives aux infractions liées à la

¹⁴R c Jordan, 2016 CSC 27, [2016] 1 RCS 631

¹⁵ <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-75/sanction-royal>

traite des personnes, le gouvernement du Canada pourrait donner l'impression aux victimes que l'exploitation des personnes et le délit lié à la traite des personnes ne sont pas pris au sérieux et que leurs voix ne seront pas entendues si elles décident de parler et de demander justice. Malgré l'adoption de ce projet de loi sans aucun amendement aux dispositions relatives à la traite des personnes, nous espérons sincèrement que les effets qui nous préoccupaient ne se produiront pas, et nous encourageons les victimes et les personnes survivantes à faire entendre leur voix et à signaler les situations de traite des personnes. La traite des personnes est un délit grave, et nous sommes solidaires avec toutes les victimes et personnes survivantes qui demandent des comptes aux trafiquants qui veulent obtenir justice pour elles-mêmes et les autres.

2. Les victimes et les personnes survivantes n'ont pas accès au processus judiciaire et au système de justice pénale.

Nos membres ont signalé que les victimes et les personnes survivantes avec lesquelles ils travaillent trouvent souvent qu'il est extrêmement difficile de s'y retrouver dans le système de justice pénale. Les victimes et les personnes survivantes se sentent souvent victimisées et traumatisées à nouveau à la fin du processus judiciaire, ce qui peut avoir des effets négatifs à court et à long terme sur leur parcours de rétablissement. On peut résoudre une partie de cette situation en faisant en sorte que toutes les personnes qui travaillent dans

le système de justice pénale reçoivent une formation sur la traite des personnes. Cela est décrit plus en détails dans les sections ci-dessous.

Nos membres signalent, cependant, qu'il existe des grands obstacles systémiques et institutionnalisés qui peuvent empêcher que ces personnes reçoivent un soutien total dans le cadre du processus judiciaire. Par exemple, ce processus peut parfois être très fragmenté. Si un système plus rationalisé existait, cela pourrait permettre de mieux soutenir les victimes et leur éviter d'avoir à répéter leur histoire. Un certain nombre d'ajustements pourraient également être apportés pour répondre aux besoins des victimes et des personnes survivantes au cours du processus.

Nos membres estiment que des solutions telles que celles qui sont mentionnées ci-dessous seraient très efficaces :

- Permettre aux victimes et aux personnes survivantes de témoigner derrière un écran de sorte qu'elles ne puissent pas voir le ou les trafiquants pendant leur témoignage;
- Permettre à un travailleur de soutien d'être présent pendant la durée du procès;
- Permettre des pauses plus fréquentes pour donner aux victimes la possibilité de se remettre des traumatismes qui sont apparus au cours de l'audience.

Ceci n'est pas une liste exhaustive. La Coalition reconnaît qu'il existe une multitude de solutions, et que chaque victime ou chaque personne survivante aura besoin d'un lot unique de mesures d'adaptation pour la soutenir pleinement dans le cadre du processus judiciaire.

3. Pas toutes les agents des forces de l'ordre reçoivent une formation pertinente sur la traite des personnes.

Tous les membres des forces de l'ordre devraient recevoir une formation sur la traite des personnes pour a) être mieux en mesure de reconnaître les cas de traite et b) renforcer l'intervention des forces de l'ordre une fois qu'un cas a été établi. Comme les personnes qui font l'objet de traite souffrent de différents degrés de traumatisme, il est également indispensable que les membres des forces de l'ordre reçoivent de la formation sur les traumatismes et sur la manière de les reconnaître. Cela servira d'encouragement pour les personnes faisant l'objet de la traite des personnes à se présenter à la police, ce qui à son tour, accroît le signalement de la traite des personnes et, en fin de compte, les condamnations.

À Ottawa, lorsque l'Unité de lutte contre la traite des personnes n'est pas en mesure d'intervenir dans un cas présumé de traite des personnes, des agents de police ordinaires sont envoyés sur les lieux. Beaucoup d'entre eux n'ont pas reçu de formation sur la traite des personnes. Il est facile de combler cette omission en formant complètement tous

les membres des forces de l'ordre sur la manière de reconnaître les situations de traite des personnes et d'y réagir, y compris celles de traite à des fins sexuelles ou de la main-d'œuvre.

4. L'Unité de lutte contre la traite des personnes (ULTP) continue de manquer de ressources.

L'ULTP au Service de police d'Ottawa manque de personnel. Malgré son travail acharné et ses efforts, avec seulement un sergent et quatre officiers, elle n'est pas en mesure d'intervenir rapidement dans tous les cas de traite des personnes. Des membres ont signalé en 2017 qu'aucun suivi n'avait eu lieu dans un certain nombre de cas signalés. Rien n'indique que ce problème a été résolu. Visiblement, des investissements sont nécessaires pour équiper l'Unité de ressources additionnelles.

5. Il y a un manque de formation des personnes qui travaillent dans le système de justice pénale.

Les personnes qui ont fait l'objet de traite ont souvent affaire à du personnel qui travaille dans le système de justice pénale. Par conséquent, il serait utile que les juges, les avocats, les agents de probation et les autres professionnels du système de justice pénale reçoivent de la formation sur les traumatismes et axée spécifiquement sur la traite des personnes, de sorte à qu'ils puissent reconnaître les cas de traite des personnes et intervenir ou réagir de manière appropriée. Le fait d'avoir des juges et des avocats qui sont informés

sur les réalités de la traite des personnes renforcerait l'intervention de la justice pénale et déboucherait probablement sur un traitement amélioré des victimes au cours du processus judiciaire, à des taux de poursuites accrus et des peines plus lourdes. Cela non seulement accroîtrait la confiance dans le système judiciaire, mais aurait également un effet dissuasif sur les trafiquants.

Obstacles auxquels font face les jeunes

Les jeunes, en particulier ceux qui sont sans abris et ceux de la rue, sont particulièrement vulnérables à la traite des personnes. Cela a continué d'être vrai au cours de 2018-2019, et la plupart des obstacles sont restés les mêmes.

1. Il y a une incapacité de tenir les jeunes à risque loin des trafiquants une fois qu'ils se sont présentés devant les fournisseurs de services

Les trafiquants sont des experts dans leur domaine. Ils promettent souvent un style de vie plus attrayant pour les jeunes qu'une vie plus structurée et remplie de règles qu'ils connaissent chez eux ou dans un programme résidentiel. Par conséquent, les parents et les fournisseurs de services sont fréquemment incapables de protéger les enfants et de les garder à la maison ou dans un établissement de soins. Cela est particulièrement vrai lorsque les jeunes fuguent.

Dans la RCN et à ses environs, il y a très peu de stratégies ou d'interventions liées à la traite des personnes qui sont destinées aux jeunes de moins de 16 ans. De même, ceux qui prennent soin et s'occupent des jeunes sont mal équipés pour faire face à des situations de traite des personnes. Même s'il y a de nombreux fournisseurs de services dans la RCN qui travaillent avec les jeunes et leur famille et les soutiennent, ils le font souvent isolément, de telle sorte qu'il y a des lacunes en matière de prestation de

services, ce qui empêche les jeunes qui sont victimes de la traite des personnes de recevoir du soutien global et continu. Par conséquent, la coopération entre les organismes devrait être encouragée afin de mieux comprendre les options, les ressources et les services qui sont offerts aux jeunes faisant l'objet de traite et à leur famille.

De plus, les fournisseurs de services qui travaillent avec des jeunes à risque devraient recevoir de la formation approfondie sur la traite des personnes, de telle sorte que les jeunes qui sont victimes de la traite des personnes soient en mesure d'accéder à des services ciblés et axés sur les traumatismes qui répondent à leurs besoins particuliers.

Finalement, un protocole d'intervention et de réaction factuel et global pour les jeunes à risque est nécessaire. Cela améliorerait sensiblement les protections et les systèmes de soutien qui existent déjà et viserait à empêcher que les trafiquants soient en mesure d'exploiter les jeunes à risque. Le fait d'avoir un plan global en place garantirait davantage la protection des jeunes, et en fin de compte réduirait les niveaux de traite des personnes au sein de ce groupe démographique.

2. Parmi les jeunes et les jeunes adultes, l'échange de sexe contre de la drogue ou de l'alcool est de plus en plus normal

Les fournisseurs de services dans la RCN constatent que les jeunes et les jeunes adultes trouvent les comporte-

ments sexuels potentiellement dangereux de plus en plus normaux. On vend des mensonges idéalisés aux jeunes à propos du sexe, et les trafiquants utilisent ces tactiques pour attirer les jeunes dans des situations où ils sont de plus en plus vulnérables. Une fois que les jeunes sont vulnérables, les trafiquants sont alors en mesure de les exploiter plus facilement et de les coincer dans la traite des personnes sous le prétexte que le jeune y a consenti, bien que les jeunes de moins de 16 ans ne peuvent pas légalement consentir à avoir des relations sexuelles avec des adultes, sous réserve de restrictions strictes concernant la différence d'âge entre les deux parties qui consentent aux relations sexuelles.¹⁶

Il serait utile que des ateliers d'information soient offerts aux élèves et aux parents sur les tendances en ce qui concerne les comportements des jeunes qui sont liés à des niveaux accrus de vulnérabilité. Ils incluraient des sujets tels que le sextage, la violence dans les fréquentations, ainsi que la sécurité sur les médias sociaux. De plus on devrait enseigner aux jeunes ce que sont des relations saines afin qu'ils soient en mesure de reconnaître les signes d'exploitation dans leurs propres relations intimes.

De plus, il est nécessaire que les parents et les enseignants soient informés au sujet de la traite des personnes, afin qu'ils puissent empêcher que les jeunes

soient ciblés, exploités et fassent l'objet de traite. Agir de manière proactive est très important.

Il est tout aussi important que les éducateurs et les conseillers d'orientation dans les écoles reçoivent de la formation sur la traite des personnes.

Ces personnes ont une perspective unique du fait de leur rôle dans la vie des étudiants. En tant que personnes en situation d'autorité en dehors du cercle familial, ces travailleurs de première ligne sont en mesure de surveiller le comportement des étudiants et d'être à l'affût d'indices d'exploitation. Nous savons en fonction d'observations non scientifiques que parfois les jeunes qui font l'objet de traite continuent d'aller à l'école. Par conséquent, parce que le personnel des écoles, y compris les enseignants et les conseillers, est particulièrement bien placé pour avoir une incidence positive sur la vie des jeunes, il faudrait que des ressources soient offertes pour faire en sorte que les membres du système éducatif soient complètement à même de reconnaître les signes de la traite des personnes et d'intervenir efficacement et avec empathie.

La COMFTP continue d'étudier des manières d'offrir de la formation aux personnes qui travaillent dans le système éducatif. Même si notre formation est offerte aux enseignants, aux conseillers d'orientation et au reste du personnel des écoles, nous étudions des manières de les atteindre plus efficacement.

¹⁶ Pour plus de renseignements, veuillez consulter : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/clp/faq.html>.

3. Les familles n'ont pas d'informations sur la traite des personnes et ne savent pas comment soutenir leurs enfants à risque ou vulnérables

De manière générale, Il y a un besoin d'avoir plus d'informations et de programmes de formation à l'intention des familles de jeunes faisant l'objet de traite, puisqu'elles sont les mieux placées pour soutenir leurs enfants de manière plus directe que les fournisseurs de services. Les familles sont également plus susceptibles d'être en mesure d'empêcher que des situations de vulnérabilité ne se transforment en exploitation ou traite des personnes. Enfin, les familles sont très bien placées pour soutenir au mieux les victimes et les personnes survivantes de la traite des personnes sur le chemin de l'espoir, de la guérison et du rétablissement après un traumatisme.

L'autre réalité de la participation des familles aux situations de traite des personnes est qu'il y a un vrai risque de traumatisme vicariant. Par exemple, le fait de découvrir la souffrance qu'un(e) enfant a endurée pendant qu'il ou elle était exploité(e) peut être traumatisant pour ses parents, ses frères et sœurs ou d'autres membres de la famille. Par conséquent, il faudrait que des services de counseling et d'autres ressources soient offerts aux membres de la famille des personnes qui font l'objet de traite.

Obstacles auxquels font face les Autochtones

Les communautés autochtones continuent d'être surreprésentées parmi les victimes et les personnes survivantes de la traite des personnes. Des recherches montrent que, parce que leurs communautés connaissent déjà des niveaux élevés de vulnérabilité, les personnes autochtones sont souvent la cible des trafiquants.

Beaucoup des obstacles qui ont été abordés dans les rapports précédents continuent d'exister. Toutefois, grâce au nombre important d'organismes axés sur les Autochtones qui sont devenus membres de la Coalition entre 2016 et 2017, la COMFTP a été en mesure de bénéficier de nouvelles connaissances concernant les réalités autochtones dans le contexte de la traite des personnes. Par conséquent, nos membres ont été en mesure de cerner quelques obstacles nouveaux qu'il faudra vaincre afin de mieux soutenir les victimes et les personnes survivantes autochtones de la traite des personnes.

1. Il y a un manque d'inclusion et de reconnaissance des voix autochtones au sein du mouvement de lutte contre la traite des personnes.

Un des obstacles les plus communs qui a été cerné par les organismes et les personnes autochtones est le manque d'inclusion qui existe parmi les fournisseurs de services et les autres membres du mouvement de lutte contre la traite

des personnes. De nombreux groupes et organismes autochtones ont l'impression que les partenaires traditionnels de la lutte contre la traite des personnes ne voient pas l'importance de la réconciliation dans ce domaine d'activité. Les membres autochtones continuent de renforcer l'importance de la sensibilisation culturelle, du développement de la conscience communautaire, et de l'établissement de vrais liens comme stratégies qui contribuent à encourager la résilience et le rétablissement.

Malheureusement, on fait parfois appel aux groupes autochtones uniquement pour qu'il s'offrent des renseignements ou de la formation sur la sensibilisation culturelle. Même si le partage des connaissances et la sensibilisation culturelle sont très importants, il est indispensable que l'on offre des postes d'influence à temps plein aux organismes et aux intervenants communautaires autochtones pour contribuer à l'éclairage des initiatives de lutte contre la traite des personnes. Il est important que les partenariats avec les groupes autochtones reposent sur une participation significative et pas sur un geste symbolique.

2. Il existe des obstacles linguistiques importants qui empêchent les victimes et les personnes survivantes autochtones d'accéder aux services.

Notre membres ont établi que les obstacles linguistiques constituent un des problèmes importants dans la RCN. Des observations non scientifiques indiquent qu'il y n'y a souvent aucun

service de traduction et que les fournisseurs de services ont recours à Google Translate en vue de servir des clients autochtones. En particulier, beaucoup de femmes qui viennent du Nord et qui arrivent dans la RCN font face à des obstacles linguistiques qui les empêchent d'accéder de manière proactive à du soutien qui empêche qu'elles fassent l'objet de traite, et qui les empêchent également de demander de l'aide si elles font face plus tard à de l'exploitation et à la traite des personnes. Cela constitue une grave préoccupation, du fait du pourcentage élevé des victimes et des personnes survivantes dans la RCN qui sont autochtones. **Si aucun service n'est offert aux victimes autochtones, cela signifie qu'un pourcentage important des victimes de la traite des personnes dans la RCN ne sont pas en mesure d'accéder à du soutien.** Cela représente la réalité tragique à laquelle les victimes autochtones font face quotidiennement et il faut y remédier immédiatement.

3. Il y a un manque continu de sensibilisation culturelle et de mise en œuvre de protocoles respectueux des valeurs culturelles.

Il continue d'y avoir un manque important de sensibilisation à propos des réalités, des besoins et du vécu différents des personnes des PNIM. C'est pourquoi, les services et les ressources dans la RCN continuent de manquer de protocoles respectueux des valeurs culturelles qui sont élaborés pour appuyer les personnes autochtones.

Des observations non scientifiques suggèrent que certains travailleurs de première ligne qui se trouvent en présence d'un client qui se considère inuit ou métis aiguillent parfois cette personne vers un centre d'amitié autochtone, qui peut souvent être ancré dans une philosophie de Premières Nations. Bien que de nombreuses personnes autochtones choisissent de tels services à cause du manque d'options pour elles dans la RCN, ce n'est pas une manière efficace d'appuyer les victimes et les personnes survivantes autochtones. Il est important que les fournisseurs de service comprennent que les aiguillages adaptés à la réalité culturelle et éclairés à ce sujet sont un important aspect de la prestation de services axés sur les traumatismes.

Les membres autochtones de la COMFTP ont noté qu'on fait souvent appel à eux pour du soutien et de la formation culturels lorsque les organismes ne sont pas en mesure de soutenir des clients des PNIM. Le problème avec ce modèle réactif est que les services continuent d'être créés sans la participation des groupes autochtones au cours des étapes de conception, d'élaboration et de mise en œuvre des programmes. Ce modèle proactif inclusif devrait être adopté et encouragé autant que possible, puisqu'il garantit que les services sont éclairés par les groupes autochtones dès le début, accroissant ainsi la probabilité que les victimes et les personnes survivantes autochtones se

sentiront à l'aise d'accéder à ces services et ressources.

4. Il y a un manque continu de ressources pour les activités de lutte contre l'exploitation des personnes PNMI.

De nombreux organismes des PNMI qui sont des partenaires de la Coalition ont signalé que leur financement n'était jamais offert à long terme, ce qui signifie qu'ils ne sont pas en mesure d'effectuer des travaux durables de lutte contre l'exploitation dans leur communauté. Cet obstacle ne se limite pas aux activités de lutte contre la traite des personnes. Par conséquent, des investissements plus importants devraient être faits dans les communautés des PNMI, afin qu'elles puissent être mieux équipées pour répondre aux besoins des victimes et des personnes survivantes autochtones.

Obstacles liés particulièrement aux situations de traite de la main-d'œuvre et de servitude domestique

1. Absence d'une collecte de données normalisée et de services spécialisés.

La traite de la main-d'œuvre et la servitude domestique sont des formes de traite des personnes qui sont souvent négligées dans les efforts de lutte contre la traite des personnes. La traite de la main-d'œuvre inclut une large gamme d'activités illégales, notamment :

- Des violations dans l'industrie (par exemple, des violations du droit du travail relatives au paiement des heures supplémentaires, au salaire minimum, à la tenue des comptes, etc.);
- Des discriminations illégales (par exemple, maltraiter une personne du fait de sa race, de son sexe, de sa religion, etc.);
- Des infractions criminelles (par exemple, menaces, extorsion, agression sexuelle, etc.).

Au Canada, la traite de la main-d'œuvre a lieu le plus souvent dans :

- Le secteur de l'hospitalité;
- L'industrie de la beauté;
- L'industrie des services alimentaires;
- Le secteur agricole;

- L'industrie de la construction.

Des entreprises dans ces industries exploitent souvent les travailleurs vulnérables et sans papiers, qui sont forcés de travailler pendant de longues heures; font face à de la coercition constante au moyen de la peur, de l'intimidation, de la violence et de l'abus; et qui reçoivent peu ou pas d'argent pour leurs efforts. Malheureusement, sans une collecte de données normalisée, il continue d'y avoir un manque sérieux d'information à propos de la traite de la main-d'œuvre dans la RCN et au Canada de manière générale. Ce manque d'information fait qu'il est difficile pour les fournisseurs de services de répondre aux besoins des victimes et des personnes survivantes de la traite de la main-d'œuvre. Bien qu'il existe des services comme le Centre de réfugiés des Fidèles Compagnons de Jésus à Toronto qui sont en mesure d'offrir des services spécialisés aux travailleurs migrants touchés par l'exploitation et la traite de la main-d'œuvre, la COMFTP n'est pas au courant de tels services dans la RCN. Il y a de nombreux services dont les victimes de la traite de la main-d'œuvre auraient probablement besoin, notamment : des interprètes pour surmonter les barrières linguistiques; des services juridiques pour des conseils quant à leurs droits au Canada et les options relatives à l'obtention d'un statut juridique; remplacer des documents confisqués par les trafiquants; des services sociaux pour avoir accès à de l'aide financière, à un logement de

transition ou permanent; des soins ou traitements médicaux.

La COMFTP trouve encourageant la nouvelle Ligne d'urgence nationale qui a été lancée en 2019 servira de mécanisme national de collecte des données et permettra de recueillir des données relatives à la traite de la main-d'œuvre. Nos espérons que l'on aura bientôt raison de cet obstacle et qu'il disparaîtra au fur et à mesure que la collecte de données au Canada s'améliore.

2. La collaboration entre les organismes gouvernementaux fédéraux et municipaux ainsi qu'avec les organismes locaux, doit être améliorée.

Au Canada, les personnes qui ont fait l'objet de traite de la main-d'œuvre ou de servitude domestique sont généralement des ressortissants étrangers. Cela rend la situation encore plus compliquée sur le plan juridique notamment relativement à la situation juridique de la personne au Canada. Nombre d'entre elles ont le sentiment que du fait de leur situation juridique au Canada (le fait qu'elles sont au Canada illégalement), elles ne seront pas en mesure d'avoir accès aux services, au soutien et aux ressources. Beaucoup d'entre elles choisissent plutôt d'être déportées car elles pensent que la déportation est la meilleure option. La Coalition est d'avis que cette situation est manifestement injuste.

Par conséquent, la collaboration entre les organismes gouvernementaux et les organismes non gouvernementaux afin de mieux soutenir les personnes

exploitées qui sont au Canada illégalement. Plus particulièrement, les organismes locaux qui offrent des services aux victimes devraient être mis en relation avec les personnes susceptibles d'être des victimes de la traite de la main-d'œuvre. Si le gouvernement était en mesure de créer ce lien, et de faire participer les fournisseurs de services de cette manière, les travailleurs de première ligne seraient mieux en mesure d'évaluer si la personne est complètement au courant de ses droits au Canada et si on lui donne la possibilité que ses besoins soient satisfaits et de tenter de changer sa situation juridique, si elle choisit de le faire.

3. Il y a des obstacles continus auxquels font face les travailleurs migrants.

En règle générale, l'objectif à long terme des travailleurs migrants est l'obtention de la résidence permanente ou de la citoyenneté au Canada. Malheureusement, les trafiquants sont en mesure de se servir de ce facteur comme moyen de coercition et de manipulation.

Il existe des barrières institutionnalisées qui placent les travailleurs migrants dans des situations vulnérables, augmentant ainsi la probabilité qu'ils soient victimes d'exploitation par des employeurs. Par exemple, en Ontario, les personnes soignantes et les travailleurs agricoles n'ont pas le droit d'être membres d'un syndicat et sont exclus de la protection des lois de base relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires,

et au nombre maximal d'heures qu'une personne peut travailler par jour.

L'accès aux soins médicaux est également un problème; les travailleurs migrants ignorent les informations concernant les options en matière de couverture médicale, tandis que les personnes soignantes ne sont pas protégées en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* en Ontario. Les travailleurs migrants en Ontario sont admissibles aux services de l'Assurance-santé de l'Ontario, les travailleurs dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers sont couverts dès leur arrivée en Ontario. Toutefois, les travailleurs dont les emplois font partie de la Classification nationale des professions, en particulier des niveaux de compétence C (postes intermédiaires, serveurs d'aliments et de boissons, vendeurs du commerce de détail, etc.) et D (emplois de manœuvre, nettoyage, agriculture, etc.), doivent attendre trois mois au cours desquels l'employeur est obligé de fournir une assurance maladie compensatoire. Malheureusement, de nombreux travailleurs migrants ne connaissent pas l'étendue de leur droit à une assurance maladie.

D'autres problèmes systémiques font que les travailleurs continuent de se trouver dans des situations d'exploitation. Par exemple, les travailleurs agricoles qui détiennent un visa de travail temporaire H-2A ont seulement le droit de travailler pour l'employeur qui a fait la demande du visa. Ces lois et règlements créent une inégalité très marquée où les

travailleurs migrants sont désavantagés et ne sont pas en mesure de négocier leurs conditions d'emploi, y compris les conditions d'emploi et de logement.

La plupart du temps, les cas de traite de la main-d'œuvre ne sont pas signalés pour diverses raisons, notamment la peur d'être déporté, de nuire aux possibilités de devenir un résident permanent et d'être accusé de prendre part à des activités illégales. De plus, les fonctionnaires et les forces de l'ordre qui tombent sur des victimes de la traite de la main-d'œuvre n'ont généralement pas reçu de formation sur la manière de détecter la traite des personnes ou d'intervenir de manière appropriée (par exemple, les agents consulaires, les inspecteurs du travail, les inspecteurs portuaires, les inspecteurs agricoles, les avocats spécialisés dans le droit de l'immigration, etc.). Ces personnes sont particulièrement bien placées pour faciliter la sortie d'une situation de traite par une victime, cependant sans cette formation, l'exploitation de ces personnes et la traite de la main-d'œuvre qu'elles subissent se poursuivent.

4. Il existe des obstacles continus dans les situations de servitude domestique.

Étant donné que la servitude domestique a lieu en privé dans des foyers, elle demeure une des formes de traite des personnes les plus difficiles à détecter. Cette forme d'exploitation peut se produire par l'entremise d'employeurs ou de membres de la famille qui contraignent des proches à travailler gratuitement. Le

secteur du travail domestique est souvent une forme invisible d'exploitation liée au travail. Dans ces situations, le lieu de travail des victimes est souvent leur lieu de vie, ce qui permet aux trafiquants d'utiliser l'isolement social et la vulnérabilité pour garder le contrôle. Malheureusement, cet isolement caractéristique empêche souvent la victime de signaler l'exploitation et de demander de l'aide.

Même si la *Loi sur les normes d'emploi* donne droit à l'employé de recevoir le salaire minimum, des congés payés, des protections relatives aux heures de travail, etc., souvent les victimes ne sont pas au courant de ce cadre juridique. La relation employé-employeur est la plupart du temps informelle – une entente verbale qui est généralement caractérisée par l'exploitation, la dépendance, et la servitude pour dettes. Cela crée des difficultés du point de vue juridique.

Malheureusement pour de nombreux organismes gouvernementaux et représentants de la justice pénale, la traite des personnes, en particulier la traite de la main-d'œuvre, est la même chose que le passage de clandestins, l'immigration illégale et d'autres formes de passages illégaux des frontières. Ainsi, il semble que la réaction par défaut à la traite des personnes est de déporter la personne vers son pays d'origine. Le problème est que, non seulement cela empêche la victime de tenter d'obtenir justice et de tenir les trafiquants responsables, mais cela empêche aussi la victime d'obtenir les services dont elle a besoin pour guérir et se rétablir complètement. De

plus, à cause de la déportation, la victime est souvent dans une situation de vulnérabilité qui est la même que lorsqu'elle faisait l'objet de traite. Par conséquent, il est nuisible d'utiliser la déportation comme réaction par défaut aux cas de servitude domestique. Afin de garantir que les cas de servitude domestique seront signalés, il faut réduire les risques liés à l'action de signaler (c.-à-d., le risque de déportation). La priorité devrait toujours être la sécurité de la personne qui signale une situation de traite.

En bref, il y a un manque de protections juridiques dont le rôle est de protéger les victimes de la traite de la main-d'œuvre qui n'ont pas encore obtenu un statut d'immigrant. Le vide juridique et le manque de règlements relativement à l'obtention du statut de résident permanent peuvent nuire à la capacité d'une personne à immigrer de manière sécuritaire et peuvent accroître directement la vulnérabilité des travailleurs. Le manque d'agents opérationnels d'application de la loi au sein du ministère du Travail, par exemple, n'incite guère les employeurs à respecter la loi et à devoir rendre des comptes, ce qui leur permet de s'adonner à des tactiques d'exploitation. Grâce à l'application et à l'élargissement des droits des personnes qui ont un statut temporaire, le risque de traite de la main-d'œuvre et de servitude domestique peut être réduit,

Obstacles liés particulièrement à la traite des personnes relative au prélèvement et à la cueillette d'organes

1. Il ya un manque de connaissances juridiques et de législation.

Le *Code criminel* du Canada criminalise l'exploitation d'une personne aux fins de prélèvement d'organes ou de tissus.¹⁷ Toutefois, il n'y a pas de jurisprudence concernant cette disposition, ce qui signifie qu'il y a de l'incertitude concernant la manière dont cette disposition serait appliquée.

Les discussions au niveau international ont considéré des distinctions entre la « traite des personnes aux fins de prélèvement ou de cueillette d'organes » et le « trafic d'organes ». Bien qu'il puisse y avoir des similarités, ce sont deux crimes différents qui ont des conséquences politiques très différentes. Les distinctions sont résumées ci-dessous :

- a) **La traite des personnes aux fins de prélèvement ou de cueillette d'organes** : comprend le prélèvement d'un organe d'une personne sans son consentement ou contre son gré;
- b) **Le trafic d'organes** : comprend le transport et la transplantation illégale d'un ou plusieurs organes pour de l'argent; dans ce cas, il est possible

que le donneur ait consenti au prélèvement d'organe ou de tissus et qu'il ait reçu de l'argent et des soins médicaux appropriés en échange.

La communauté internationale s'accorde sur le fait que tous les types de traite des personnes doivent être criminalisés et que les victimes doivent être protégées. Cependant, en ce qui concerne la vente d'organes ou de tissus, une des opinions est que chaque personne devrait avoir le droit de faire de qu'elle veut avec son corps, y compris vendre ses organes ou ses tissus. Cet avis est compliqué par le fait que ceux qui achètent et ceux qui vendent des organes sont généralement désespérés (par exemple, maladie, pauvreté, etc.), ce qui soulève des questions concernant qui devrait être poursuivi pour son rôle dans le commerce illégal d'organes (appelé également le marché rouge). Il existe toutefois un large consensus concernant le fait que les intermédiaires qui prennent part au marché rouge uniquement pour leur profit (ils ne sont ni un donneur, ni un bénéficiaire) doivent être pénalisés.

Au Canada, de nombreuses questions restent en suspens. Heureusement, de nouveaux projets de loi ont été proposés par les gouvernements provincial et fédéral. Par exemple, par le passé, des représentants du gouvernement ont tenté de mettre à jour les lois concernant la divulgation des informations pour permettre aux organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux de collaborer afin d'encourager une

¹⁷Code criminel, L.R.C (1985), ch. C-46, paragr. 279.04(3).

meilleure liste de donneurs d'organes.¹⁸ Ce projet de loi n'a jamais été adopté, toutefois, il y a toujours besoin d'une intervention juridique dans ce domaine.

2. Absence d'information ou peu d'information concernant la traite des personnes aux fins du prélèvement ou de la cueillette d'organes dans la RCN et au niveau national.

Les informations sur le prélèvement ou la cueillette d'organes sont peu nombreuses et anecdotiques. On estime que la traite des personnes aux fins de prélèvement ou de cueillette d'organes est un crime qui est encore plus clandestin que la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle ou que la traite de la main-d'œuvre. La réalité est que la demande d'organes au Canada dépasse de beaucoup le nombre d'organes disponibles; cependant selon des observations non scientifiques, les besoins sont satisfaits par d'autres moyens inconnus, probablement illégaux et d'exploitation. Des ressources sont nécessaires pour étudier davantage cette question.

La Coalition se félicite que la ligne d'urgence qui agira en tant que mécanisme national de collecte des données, recueillera des données relatives à la traite des personnes aux fins de prélèvement ou de cueillette d'organes. Nos espérons que la collecte de données sera en mesure d'éclairer notre travail sur ce sujet dans l'avenir.

¹⁸ Pour plus d'information, voir (disponible en anglais seulement) <https://openparliament.ca/bills/42-1/C-223/>.

3. Absence de connaissances et de prise de conscience de la part du public concernant la traite des personnes aux fins de prélèvement ou de cueillette d'organes.

Beaucoup de personnes ne savent rien sur la traite des personnes aux fins de prélèvement ou de cueillette d'organes car elles n'ont jamais eu besoin d'un organe et n'ont par conséquent pas pensé au sujet. Malgré des films comme *The Bleeding Edge*,¹⁹ *Tales from the Organ Trade*²⁰ et *Human Harvest*,²¹ il y a une connaissance et une prise de conscience très limitées de la part du public en ce qui concerne la traite des personnes à cette fin.

De plus, lorsque le public est confronté à des renseignements sur ce sujet (par exemple, grâce à des films comme ceux mentionnés ci-dessus), l'impression est que cela arrive dans d'autres pays et ne touche pas les Canadiens. Cette situation est aggravée par le manque d'information et de données concernant ce sujet et le rôle que le Canada y joue. De plus, il semble qu'il y ait un manque permanent de leadership de la part du gouvernement à ce sujet. Par exemple le ministère de la Justice en 2015 a déclaré publiquement qu'« [i]l n'existe aucun cas connu de traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes au Canada.

¹⁹ *The Bleeding Edge*, 2015 (<http://thebleedingedgemovie.com/>) (disponible en anglais seulement)

²⁰ *Tales from the Organ Trade*, 2013 (<http://www.talesfromtheorgantrade.com/>) (disponible en anglais seulement)

²¹ *Human Harvest*, 2014 (<http://www.humanharvestmovie.com/>) (disponible en anglais seulement)

Le système de soins de santé du Canada offre peut-être des mesures de protection à cet égard.²² Cependant, le fait qu'aucun cas n'ait été établi ne signifie pas qu'il n'y en a aucun.

La Coalition continuera d'informer les fournisseurs de services et de les sensibiliser à ce sujet. Tout particulièrement, nous espérons offrir de la formation plus poussée aux médecins et aux autres fournisseurs de soins de santé.

4. Absence d'un registre central pour les dons d'organes

Au Canada, les soins de santé sont gérés par les provinces et par conséquent, chacune d'entre elles a son propre système de dons et de transplantation d'organes, avec ses propres politiques et protocoles. Il n'existe aucun registre central pour les dons d'organes. Cela se traduit par un système fragmenté dans le cadre duquel la compatibilité des donneurs et des bénéficiaires est déterminée au niveau régional ou provincial et rarement entre provinces. Ce n'est pas possible de quantifier les conséquences néfastes que cette fragmentation a sur les vies des personnes qui attendent un don d'organe.

Le système de soins de santé canadien connaît de longs temps d'attente pour les bénéficiaires de dons d'organe. Il est assez évident que le système de dons

d'organe au Canada est inefficace et ne parvient pas à répondre aux besoins des Canadiens. Cela semble pousser les Canadiens à avoir recours au trafic international d'organes. Cependant la plupart des gens ne savent pas que les intermédiaires, qui empochent en moyenne 95 % du montant total de la transaction, sont souvent liés aux groupes du crime organisé ou à des groupes terroristes, qui utilisent l'argent pour financer leurs opérations néfastes, l'EIIS est un exemple actuel.²³

Des investissements supplémentaires devraient être faits dans la collecte de données, l'étude de différents modèles de systèmes de donneur qui fonctionnent bien dans le monde, et la mise en œuvre d'un système de dons d'organes qui soit adapté à la réalité culturelle canadienne. Certaines stratégies qui ont réussi à encourager le don d'organe dans d'autres provinces incluent :

- l'adoption d'un système de consentement supposé au don d'organes²⁴,
- accorder la priorité des transplantations aux donneurs d'organes²⁵,

²³ "ISIS Trafficking Body Organs of Living People", 1^{er} mars 2016 (<http://www.globalresearch.ca/isil-trafficking-body-organs-of-living-people/5511314>) (disponible en anglais seulement)

²⁴ "Why 99% of Austrians donate their organs" *Behavioural Design*, 8 Nov. 2015, <http://behaviouraldesign.com/2015/08/11/why-99-of-austrians-donate-their-organs/#sthash.gc2abcE3.dpbs> (disponible en anglais seulement)

²⁵ "Israeli organ donors to get transplant priority" *The Economist*, 17 Dec. 2009, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/8416443.stm> (disponible en anglais seulement)

²² *Guide sur la traite des personnes à l'usage des praticiens de la justice pénale*, p. 28 février 2015 (<http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/tp/gtpupjp-hcjpotp/gtpupjp-hcjpotp.pdf>)

- indemniser les donneurs financièrement.²⁶

5. Il y a un manque global de donneurs d'organe.

Le trafic d'organes et la traite des personnes aux fins du prélèvement et de la cueillette d'organes augmentent du fait du nombre croissant de personnes qui ont besoin d'organe. La demande augmente, mais il n'y pas suffisamment d'organes disponibles. Au cours des dix dernières années, plus de 300 personnes sont mortes en Ontario pendant qu'elles attendaient de recevoir un organe²⁷. Au Canada, rien qu'en 2014, 278 personnes sont mortes à cause de la pénurie de dons d'organes²⁸.

Le Canada fait partie des dix principaux pays importateurs d'organes²⁹. À cause du nombre insuffisant de donneurs d'organes au Canada, les Canadiens qui ont besoin d'un organe se rendent souvent à l'étranger pour en acheter un en désespoir de cause. Les intermédiaires présentent certains de ces organes

comme provenant de « donneurs » qui sont en fait des victimes de la traite des personnes. Dans ces situations, on a prélevé ces organes par la force.

Afin de décourager les Canadiens d'acheter des organes, il est nécessaire d'accroître le nombre de donateurs au Canada afin que la demande puisse être satisfaite de manière légale et rapide. Une façon d'y parvenir est d'informer les Canadiens de la manière dont les dons d'organes permettent de sauver des vies, au Canada et à l'étranger, au moyen de campagnes de sensibilisation et des médias sociaux. Une autre solution qui a été mise en œuvre en Nouvelle-Écosse est l'adoption d'un système de retrait pour les dons d'organes, dans le cadre duquel on présume que les personnes consentissent aux dons d'organes et doivent prendre des mesures pour retirer leur nom des listes de donneurs. C'est l'inverse de la méthode actuelle qui oblige les personnes à prendre des mesures proactives pour ajouter leur nom à la liste de donneurs. Cette méthode de « retrait » sera mise en œuvre vers la mi- ou la fin 2020 en Nouvelle-Écosse.³⁰ La Coalition a hâte de voir l'incidence positive possible que cette loi aura sur les dons d'organes dans la province de la Nouvelle-Écosse et sur l'amorçage de discussions concernant des approches législatives dans d'autres provinces dans l'ensemble du Canada.

²⁶ "Psst, wanna buy a kidney?" *The Economist*, 16 Nov. 2006, www.economist.com/node/8173039?story_id=8173039 (disponible en anglais seulement)

²⁷ "Organ Trafficking" PACT-Ottawa, www.pact-ottawa.org/organ-trafficking.html. Consulté le 7 mars 2018. (disponible en anglais seulement)

²⁸ « Dons de sang, de tissus et d'organes », *gouvernement du Canada*, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/vie-saine/dons-sang-tissus-organes.html>. Consulté le 7 mars 2018

²⁹ Shimazono, Y. (2007). The state of the international organ trade: a provisional picture based on integration of available information. *Bulletin of the World Health Organization*, 85(12), 955–962. doi: 10.2471/blt.06.039370 (disponible en anglais seulement)

³⁰ <https://novascotia.ca/organdonation/fr/>

L'avenir ...

Alors que 2020 débute, la Coalition espère avoir de nouveaux membres et conclure de nouveaux partenariats avec des organismes locaux. L'unité est un élément clé.

Au fur et à mesure que les gouvernements fédéral et provincial annoncent et élaborent des initiatives, la Coalition espère qu'elle continuera d'être consultée concernant la meilleure allocation des investissements. Comme l'a illustré ce rapport avec détail et minutie, il y a encore beaucoup de travail à faire afin de mieux soutenir les victimes et les personnes survivantes de la traite des personnes, et nous espérons que ce rapport éclairera des efforts futurs de lutte contre la traite des personnes.

La Coalition poursuivra ses efforts de formation, pour promouvoir des discussions sérieuses, et pour offrir une plateforme aux fournisseurs de services locaux où ils peuvent exprimer leurs inquiétudes et partager leurs expériences directes. En 2020, la COMFTP mènera des initiatives importantes, notamment :

- organiser le 3^e événement annuel « Portes ouvertes Espoir et guérison »;
- mettre au point un mécanisme facile à utiliser de collecte d'informations sur les incidents de traite des personnes dans la RCN;
- lancer l'Initiative de formation des hôtels, en collaboration avec d'autres organismes locaux de lutte contre la traite des personnes;

- modifier nos structures internes de gouvernance et de comités pour mieux encourager l'unité, la collaboration, et des partenariats significatifs avec nos membres.

Entre temps, nous espérons que vous enverrez ce rapport à beaucoup de personnes afin qu'il puisse promouvoir des changements positifs.

Coordonnées de la COMFTP

Adresse de courriel générale :

info@endhumantrafficking.ca

Site Web :

www.endhumantrafficking.ca

Facebook :

www.facebook.com/ottawacoalition

Twitter :@oceht

Instagram :@oceht_endHT

Administratrice des communications

(Toutes les demandes de renseignements et d'entrevue provenant des médias doivent être envoyées à l'administratrice des communications)

communications@endhumantrafficking.ca

Comité des services aux victimes

victimservices@endhumantrafficking.ca

Comité des Premières Nations, des Inuits et des Métis

mfni@endhumantrafficking.ca

Comité relatif aux prélèvements et à la collecte d'organes

organremoval@endhumantrafficking.ca

Comité relatif au travail forcé et à la servitude domestique

labour@endhumantrafficking.ca

Formation

presentation@endhumantrafficking.ca

Comité des événements

publicoutreach@endhumantrafficking.ca